

Liberté, Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)

Office National de Partenariat en Éducation (ONAPE)

Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement : Trésor Public

Titre de la consultation :

POLITIQUE DU LIVRE EN HAÏTI

**Rapport final présenté par
Smith Magny
Consultant**

Port-au-Prince, le 22 septembre 2016

Politique du livre à l'école en Haïti



Publié en 2017 par
Office National de Partenariat en Education
ONAPE, Haïti

L'ONAPE retient des Firmes et des Consultants individuels pour la réalisation des travaux sur le système éducatif en Haïti, dans sa mission d'appui au Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle. Par conséquent, les idées et les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas forcément la vision de l'Office.



LIBÉRTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
(MENFP)**

ONAPE
OFFICE NATIONAL DE PARTENARIAT EN ÉDUCATION

POLITIQUE DU LIVRE À L'ÉCOLE EN HAÏTI
UNE PRODUCTION DE L'ONAPE

SMITH MAGNY | CONSULTANT

SEPTEMBRE 2016



Publié en 2017 par
Office National de Partenariat en Education
ONAPE, Haïti

L'ONAPE retient des Firmes et des Consultants individuels pour la réalisation des travaux sur le système éducatif en Haïti, dans sa mission d'appui au Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle. Par conséquent, les idées et les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas forcément la vision de l'Office.

TABLE DES MATIÈRES

Abréviation.....	6
Liste des tableaux.....	8
Remerciements.....	11
Résumé exécutif.....	12
Mise en contexte.....	15
Vue d'ensemble sur la situation d'Haïti.....	16
6-1 sur le plan géographique.....	17
6-2 sur le plan économique.....	17
6-3 sur le plan démographique et social.....	18
6-4 sur le plan culturel.....	18
6-5 sur le plan éducatif.....	19
6-6 système éducatif, organisation.....	19
Objectif de la consultation.....	20
Méthodologie.....	22
États des lieux.....	24
9-0 Les enjeux du système.....	24
9-1 Manuels scolaires regards croisés.....	25
9-2 vers un contrôle préalable des manuels scolaires.....	26
alphabétisation et littérature.....	26
qualité de l'éducation.....	26
accès à l'éducation.....	26
Subvention et dotation des manuels scolaires.....	27

Évaluation du programme de subvention et de dotation.....	28
Financement.....	29
Coexistence de programme de manuels scolaires.....	29
Usage des manuels.....	30
Impacts.....	30
Cadre général des manuels scolaires.....	30
manuels scolaires.....	30
choix et critères de choix des manuels scolaires.....	31
Évaluation de la chaîne du livre.....	31
Considération particulière des éditeurs.....	31
l'auteur.....	31
l'éditeur.....	32
l'édition.....	32
dépôt légal	32
les bouquinistes.....	33
les Imprimeries.....	33
les bibliothèques	34
le livre, un objet marchand	35
le numérique	36
les principaux handicaps au développement du numérique	36
Industrie nationale du livre.....	37
considérations générales.....	37
identification des Marchés Ciblés.....	38

la professionnalisation contre la marginalité.....	38
problématique	39
Le livre comme moyen unique d’expérience de notre culture	40
aspect littéraire	41
restructuration du secteur	41
éditions à compte d’auteur	41
les éditeurs nationaux	42
bibliothèques ou librairies	42
pénétration du livre	42
la traduction pour un lectorat créolophone	43
assises du livre	43
littérature jeunesse	44
la littérature jeunesse en Haïti.....	44
Le livre et le personnel enseignant.....	45
Ligne éditoriale.....	46
importance de la ligne éditoriale.....	46
nécessité de fixer une ligne éditoriales claire	46
les éléments fondateurs d’une ligne éditoriale.....	46
existe-t-il une ligne éditoriale en Haïti.....	46
Justification de la politique du livre.....	47
Les manuels dans d’autres pays.....	48
la fourniture de manuels scolaires	48
cas de la France	49

financement	50
choix des manuels	50
les éditeurs et les manuels en France	50
usage des manuels en France	51
cas des manuels de Maths	51
exemple régional	51
leçons tirées	51
La politique du livre à l'école en Haïti.....	52
principes généraux et dispositifs des politiques du livres en Haïti	53
perspectives et Orientations.....	53
la politique du livre en termes de politiques publiques.....	54
objectifs spécifiques	55
vision de la politique.....	55
valeurs de la politique.....	56
Objectifs et stratégies de la politique à l'école	57
Relais en régions	62
Recommandations Spécifiques.....	63
Recommandations Générales.....	64
Gestions des manuels	70
Mécanisme suivi et d'évaluations	73
Résultats Visés	73
Les perspectives d'analyses du manuel scolaire	73
Gouvernance de la politique	75

Conclusion	76
Bibliographie	77
Personnalités rencontrées	79

ABRÉVIATIONS

CRL :	Conseil Régional du Livre
CCL :	Conseil Communal du Livre
DCPE :	Direction central de planification en éducation
DCQ :	Direction des Curricula et de la qualité
DAEPP :	Direction d'appui à l'enseignement privé et du partenariat
UNICEF :	Fonds des nations unis pour l'enfance
ADEPH :	Association des directeurs d'école privée d'Haïti
BDS :	Bureau de District scolaire
BID :	Banque Interaméricaine de Développement
ONAPE :	Office national de partenariat pour l'éducation
PMO :	Plan de mise en œuvre
MENFP :	Ministère de l'Education nationale et de la Formation Professionnelle
IGF :	Inspection Générale des Finances
PNUD :	Programme des Nations Unis pour le Développement
UNNOH :	Union Nationale des Normalien(e)s Haïtiens
UPEPH :	Union Parent Elève Progressiste Haïtien
COSAEL :	Comité de Surveillance Aux Elèves
CSC/CA :	Cour Supérieurs des Comptes et des Contentieux Administratives
AUF :	Agence Universitaire de la francophonie
UNESCO :	Organisation des Nations Unis pour l'éducation la science et la culture
CNMP :	Conseil National des Marchés Publics
IHSI :	Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
PNB :	Produit National Brut

PIB :	Produit Intérieur Brut
PO :	Plan Opérationnel
PMO/EPT :	Plan de mise en Œuvre pour l'éducation pour tous
UE :	Union européenne
PO :	Plan Opérationnel
USAID :	Agence Américaine pour le développement International
FNE :	Fonds National pour l'Education
FNP :	Fonds National de Parrainage
DDE :	Direction départementale d'éducation
DS :	District scolaire
CNBP :	Conseil National des Bibliothèques Publiques du livre
CRL :	Conseil Régional du Livre
CCL :	Conseil communal du livre
CNPPL :	Conseil National de la Promotion et de la Production du Livre
EUEH :	Éditions de l'Université d'État d'Haïti

LISTE DES TABLEAUX EXPLICATIFS

Nombreux sont les facteurs qui doivent être mis en évidence pour expliquer la gestion du système éducatif aussi bien que la manière dont ces services sont fournis et répartis. Ces tableaux illustrent :

- La taille de la population par sexe
- La superficie et la densité de la population
- Répartition par groupes d'âges
- Rythme et taux de croissance de la population
- Répartition par département et superficie. Taux de croissance et indice macroéconomique

Sources : *IHSI*

Tableau I
Population totale par sexe, superficie et densité de population (Années 2009-2010)

Année	Total	Sexe		Superficie par km ²	Densité (hab./km ²)
		Masculin	Féminin		
2009	9 923 243	4 912 515	5 010 728	27 065,3	367
2010	10 085 214	4 993 731	5 091 483		373

Source : Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI)
Projections de population réalisées en collaboration avec le CELADE. Total Pays : 1950-2050

Tableau II
Répartition de la population haïtienne par grand groupe d'âges (Années 2009-2010)

Groupe d'âges	2009		2010	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
0 – 14 ans	3 600 697	36,3	3 617 279	35,8
15 – 64 ans	5 894 095	59,4	6 028 527	59,8
65 et plus	428 451	4,3	439 458	4,4
Ensemble	9 923 243	100,0	10 085 214	100,0

Source : Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI)
Projections de population réalisées en collaboration avec le CELADE. Total Pays : 1950-2050

Tableau III
Rythme de croissance de la population urbaine et rurale

Milieu de résidence	Population			Taux moyen annuel de croissance en %		Variation relative (%)	
	2000	2005	2010	2000-2005	2005-2010	2000-2005	2005-2010
Urbain	3 346 671	4 018 159	4 817 666	3,72	3,70	20,1	19,9
Rural	5 229 543	5 274 123	5 267 548	1,7	-0,2	0,9	-0,1
Ensemble	8 576 214	9 292 282	10 085 214	1,62	1,64	8,3	8,5

Source : Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSD)
Projections de population réalisées en collaboration avec le CELADE. Total Pays : 1950-2050

Tableau IV
Répartition de la population par département en 2009
selon le milieu de résidence Superficie et densité

Département	Total	Milieu		Superficie	Densité
		Urbain	Rural		
Ouest	3 664 620	2 791 058	873 562	4 982,6	735
Sud-Est	575 293	79 251	496 042	2 034,1	283
Nord	970 495	442 700	527 795	2 115,2	459
Nord-Est	358 277	156 851	201 426	1 622,9	221
Artibonite	1 571 020	607 757	963 263	4 886,9	321
Centre	678 626	124 455	554 171	3 487,4	195
Sud	704 760	144 992	559 768	2 653,6	266
Grande Anse	425 878	90 773	335 105	1 911,9	223
Nord-Ouest	662 777	167 227	495 550	2 102,9	315
Nippes	311 497	51 111	260 386	1 267,8	246
Ensemble	9 923 243	4 656 175	5 267 068	27 065,3	367

Source : Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSD)
Projections de population réalisées en collaboration avec le CELADE. Total Pays : 1950-2050

Tableau V
Répartition de la population par département en 2010
selon le milieu de résidence Superficie et densité

Département	Total	Milieu		Superficie	Densité
		Urbain	Rural		
Ouest	3 724 441	2 887 875	836 566	4 982,6	747
Sud-Est	584 681	81 989	502 692	2 034,1	287
Nord	986 334	458 057	528 277	2 115,2	466
Nord-Est	364 123	162 290	201 833	1 622,9	224
Artibonite	1 596 659	628 839	967 820	4 886,9	327
Centre	689 705	128 769	560 936	3 487,4	198
Sud	716 269	150 013	566 256	2 653,6	270
Grande Anse	432 826	93 916	338 910	1 911,9	226
Nord-Ouest	673 599	173 038	500 561	2 102,9	320
Nippes	316 577	52 880	263 697	1 267,8	250
Ensemble	10 085 214	4 817 666	5 267 548	27 065,3	373

Source : Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI)
 Projections de population réalisées en collaboration avec le CELADE. Total Pays : 1950-2050

Tableau VI
Evolution du taux de croissance et de quelques indicateurs macroéconomiques,
1989 - 2009

Année	PIB (en millions de gourdes) de 86 - 87	Taux de Croissance	Consommation (base 1986 - 87)	Exportation (base 1986-1987)	Importation (base 1986-1987)
1989-90	13,143	1.9	14,785	1,119	4,640
1990-91	13,390	-5.3	14,322	1,024	3,926
1991-92	12,679	-5.4	12,217	1,210	3,105
1992-93	11,990	-11.9	13,353	1,479	4,585
1993-94	10,558	9.9	12,192	981	3,751
1994-95	11,603	4.1	14,083	1,326	6,345
1995-96	12,083	2.7	15,970	1,688	8,412
1996-97	12,410	2.2	16,445	1,929	9,017
1997-98	12,681	2.7	16,962	2,378	9,614
1998-99	13,025	0.9	18,389	2,770	11,797
1999-00	13,138	-1.1	21,107	2,945	15,249
2000-01	12991	-0.2	20,764	2,880	14,932
2001-02	12,968	0.4	20,514	2,821	14,757
2002-03	13,015	-3.5	20,691	3,023	15,225
2003-04	12,557	1.8	20,029	3,114	14,967
2004-05*	12,783	1.8	21,082	3,319	16,062
2005-06**	13,071	2.2	21,337	3,558	16,365
2006-07**	13,508	3.3	21,814	3,454	16,440
2007-08***	13,622	0.8	22,194	3,924	17,307
2008-09***	14,015	2.9	23,053	4,312	18,317

Source : IHSI / DSE

Notes : * Semi-définitifs. ** Provisoires. *** Estimations

REMERCIEMENTS

Au nom des représentants de la communauté éducative et culturelle du pays, de nos partenaires du milieu et du gouvernement en particulier, l'ONAPE, organe technique du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle MENFP a le grand plaisir de vous présenter la toute première Politique du livre à l'école en Haïti.

Avec l'adoption de sa première Politique du livre, l'État Haïtien, par l'organe du gouvernement, envoie un message clair à ses acteurs et à ses partenaires de l'industrie du livre : leur rôle est clé pour soutenir la croissance et la construction identitaire de notre pays.

En solidifiant notre industrie de l'édition, en augmentant l'accès aux livres du pays en particulier les livres haïtiens et en assurant la promotion du livre et de la lecture, cette politique permettra à l'industrie haïtienne du livre de mieux faire face à une économie mondiale changeante et à un environnement technologique en constante évolution.

“J'aimerais témoigner ma gratitude envers l'engagement des nombreux intervenants de la communauté éducative particulièrement les imprimeurs, les éditeurs, les directeurs d'écoles, les bacheliers, du secteur des arts et du milieu littéraire qui ont contribué à l'élaboration de la Politique du livre à l'école en Haïti.

Grâce à votre engagement, ce document constitue une base solide sur laquelle nous devons construire, un jalon qui nous permet de poursuivre notre parcours dans la bonne direction.

« Celui ou celle qui détient le discours, celui ou celle qui écrit, celui ou celle qui lit, détient un pouvoir. C'est un fait que lire est la seule école d'écriture. Il n'y en a pas d'autre car c'est dans le plaisir de lire qu'on acquiert un intérêt qui ne peut faire autre que développer le talent et le génie. »

RESUME EXECUTIF

Parler d'éducation en Haïti, c'est soulever des questions importantes liées aux capacités de gouvernance et de vision. Il serait temps pour nous, en tant que société, d'investir dans l'éducation de tous nos citoyens et citoyennes, quels que soient leur lieu d'origine, leur sexe, leurs conditions économiques et leur appartenance sociale. Ce serait un moyen garanti d'assurer l'épanouissement de la population et le développement du pays, une démarche porteuse non seulement d'équité, mais de justice sociale.

Parmi les facteurs de développement économique, social et culturel d'un pays, le livre doit occuper une place de choix et d'orientation en termes de fait social, puisque l'humain en a tant besoin pour sa mobilité en tant que vecteur de principe. Car il est un fait social et intervient dans la vie de l'homme à tous les niveaux. Son premier rôle dans la société est de permettre l'instruction dès la prime enfance, de même qu'il constitue un moyen d'acquisition de l'habitude de la lecture. Il est donc important d'insister sur l'intérêt que représente pour notre pays en quête de l'émergence intellectuelle culturelle morale et scientifique.

Ce sont les structures de production et de diffusion commerciale de ce médium en Haïti qui sont l'objet de la présente Politique. En dépit des sacrifices consentis annuellement par les gouvernements haïtiens et les bailleurs qui constituent les partenaires financiers, en vue d'assurer l'équilibre et une certaine équité dans le système éducatif ; étant donné que la majeure partie des élèves haïtiens n'ont pas accès aux manuels scolaires dans les salles de classe aussi bien que dans leurs sacs.

Depuis plus de deux décennies, l'état haïtien, à travers le Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, investit plusieurs centaines de millions de gourdes au début de chaque année académique dans les manuels scolaires en vue de réduire le fardeau des parents en terme de dépense, vue leur état économique précaire.

La pertinence d'un tel programme par rapport à l'objectif poursuivi et aux besoins estimés est évidente et n'est pas à démontrer. Nous croyons cependant, dans un contexte où entre sept cent mille (700,000) et huit cent mille (800,000) enfants d'âge scolaires, n'ont pas accès à l'école, où les besoins sont immenses en termes de services sociaux de base, ou les ressources publiques sont de plus en plus rares, et où l'Etat haïtien veut instaurer et implémenter le programme d'éducation universelle gratuite, qu'il y a lieu de questionner la méthode sous-jacente à la pratique actuelle de subvention et de dotation de manuels scolaires et de se pencher sur l'efficacité de ce programme ; « subvention et dotation de manuels scolaires ».

Option haïtienne du principe de la gratuité des manuels scolaires

Depuis plus d'une décennie, le principe de la gratuité des manuels scolaires à l'école haïtienne est une constante intangible que les pouvoirs publics essayent de mettre en œuvre. Des dotations budgétaires conséquentes, eu égard aux budgets successifs de l'éducation, ont été inscrites année après année sans jamais pouvoir permettre la réalisation complète de cet objectif. C'est grâce à la coopération bilatérale que l'on pouvait réaliser de manière partielle pour quelques matières et pour un ou deux niveaux cette gratuité. L'année 2006 constituait le

point de départ de la décision formelle dû à la gratuité des ouvrages scolaires sur le territoire national. Les effectifs des écoles publiques haïtiennes étant les plus modestes et comportant des enfants issus de familles les moins nanties, ont été choisis pour bénéficier de cette totale gratuité.

On peut, cependant, craindre que les conditions économiques révélées d'une précarité généralement aigue, donnent lieu à des dotations budgétaires nécessaires de l'éducation nationale en vue d'assurer la fourniture gratuite de manuels scolaires (subvention-dotation) à l'ensemble des enfants scolarisés et à scolariser.

Il faut également tenir compte du fait que les ouvrages fournis sont en général destinés à être renouvelés périodiquement. Il faut aussi admettre que les manuels adoptés changeront au cours des années, compte tenu des réformes qui pourraient être entreprises au fil des ans dans le système éducatif.

La perception des problèmes à résoudre par les autorités Haïtiennes dans l'avenir justifie en tout état de cause, cette idée de créer un Fonds national de l'éducation. A priori, l'idée est génératrice de solutions susceptibles de satisfaire les besoins nés de l'option de la gratuité des manuels scolaires. Quant à la mise en place d'une organisation judicieuse devant faciliter au Fonds national de l'éducation d'apporter des réponses originales aux préoccupations de l'Etat haïtien. Les objectifs de ce "Fonds" devraient impliquer nécessairement l'élaboration, de concert avec le Conseil national de la Promotion et de la production du livre à l'école en Haïti d'une stratégie nationale visant à développer le secteur national industriel du livre.

Subvention

La subvention des manuels scolaires, telle qu'elle est pratiquée actuellement, est faite selon une approche dépense et non d'investissement, selon lequel le manuel est considéré comme une charge annuelle. Chaque année, l'État budgétise et dépense des centaines de millions de gourdes pour permettre à un certain nombre de parents d'acheter des manuels homologués et en attente d'homologation à un prix réduit pour leurs enfants. Dans le cas précis de la subvention, l'État finance à hauteur de 70% (moins un rabais accordé par les éditeurs) le coût unitaire de chaque manuel retenu dans le programme par le MENFP.

Problématique

Depuis le lancement du programme jusqu'à date, le MENFP n'a jamais pu atteindre plus de quinze pourcent (15%) des élèves du premier et deuxième cycle de l'enseignement fondamental, passant ainsi à côté de son objectif principal, savoir alléger le coût de la rentrée des classes pour les familles. A la fin de chaque année, on fait les comptes, on efface le tableau et on recommence à zéro sans capitaliser sur les actions de l'année précédente. Il n'y a aucune méthode d'évaluation ni de suivi, aucun cadre de gestion ou de contrôle par l'État. Ainsi, nous pouvons en conclure que :

- Tous les élèves ne bénéficient pas du programme de subvention ;
- Les manuels scolaires ne sont pas disponibles partout dans le pays et à temps ;

- Aucun système pour la réutilisation des manuels n'est mis en place. Les manuels ainsi acquis n'ont pas une durée de vie mesurable ;
- Le programme n'est pas rationnel car les manuels et leurs quantités ne sont pas déterminés sur des données réelles à partir d'enquêtes sur le terrain ;
- Le programme n'est pas bien géré par l'État ;
- Le programme n'est pas rationnel.

Dotation

En ce qui a trait à la dotation, elle est destinée aux écoles publiques. Le Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle achète directement les manuels scolaires pour les acheminer aux directions départementales qui ont la responsabilité de les rendre disponible dans les écoles ciblées. Dans ce cas, l'État supporte le coût à 100% (moins le rabais accordé par les éditeurs). Cependant les ouvrages dotés ne sont pas toujours ceux utilisés dans les salles de classe et quand ce sont les ouvrages en demande par les écoles, les quantités fournies sont le plus souvent bien inférieures aux effectifs des salles de classe. Ceci présente un sérieux problème aux directeurs de ces écoles qui ne savent comment remettre les manuels à certains élèves, au détriment des autres.

Ces problèmes ont lieu le fait que le MENFP n'a pas su développer une stratégie prenant en compte les véritables besoins des écoles et n'a pas mis en place un système de prêt dans les écoles pouvant assurer la transférabilité et la longévité des manuels. Aussi, aucune méthode formelle de vérification et de suivi n'a été établie pour maintenir leur disponibilité et leur utilisation dans les salles de classe. A la lueur de ces faits et causes, l'Etat haïtien doit pouvoir repenser l'approche du programme de dotation afin d'en assurer l'efficacité.

Mise en contexte

Après l'indépendance d'Haïti en 1804, l'accès à l'éducation était réservé à une classe sociale précise. Qui s'acheminent vers les enfants des hauts gradés de l'armée et ceux dont les parents sont morts pour les causes de l'indépendance sans avoir laissé de moyens pour prendre en charge les coûts de l'éducation. À la création du Département de l'Instruction Publique, l'accès était encore limité et cette situation persiste à l'heure actuelle. Les 500 000 enfants exclus du système continuent d'augmenter. Les plus touchés sont les enfants des familles qui habitent en milieu rural et ceux des familles pauvres. Plus l'enfant habite en milieu rural, moins il a accès à l'éducation. Plus l'enfant est issu d'une famille pauvre, plus il est exclu du système. La politique d'éducation pour tous et de l'enseignement de base en Haïti doit tenir compte entre autres de ces deux paramètres et jouer pleinement son rôle à la faveur de cette classe restée trop longtemps dans l'ombre de l'écart.

Au-delà des évolutions techniques et des contraintes budgétaires, il convient de s'interroger sur le rôle que peut jouer le manuel au service de l'école du XXIe siècle. Le manuel scolaire a été voulu à une époque où le livre était rare et le savoir transmis par l'autorité presque exclusive du maître. Il ne peut rester identique, ni dans sa fonction, ni dans sa matérialité, ni dans ses contenus, à l'ère du numérique, de l'information abondante, diffusable et reproductible à un coût quasi nul. La construction du savoir, les chemins de l'apprentissage, useront de parcours

différents et d'outils nouveaux. Le manuel est un outil au service d'un projet éducatif. Il est difficile de concevoir l'outil si les objectifs qu'il sert ne sont pas clairement identifiés. Les effets techniques et culturels de la dématérialisation et de la numérisation des supports ont un impact sur le livre scolaire.

Mais, surtout, les exigences pédagogiques liées à une nouvelle structuration du temps et de l'espace scolaires, le passage de la massification à la personnalisation de l'enseignement, la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences, créent, pour le manuel comme pour l'ensemble des outils pédagogiques, et plus généralement pour le système éducatif, un contexte nouveau. Le manuel a été conçu pour servir le projet de l'école, comme étant le principal vecteur d'un enseignement de masse. Est-il l'outil privilégié d'une école plus personnalisée pour des élèves, qui ont grandi dans un univers d'écrans pluriels, reliés à de multiples réseaux de sociabilité, de divertissement et d'informations, qui se préparent à un monde professionnel, et plus mouvant, lui-même investi par le numérique.

Si le manuel scolaire doit rester un outil de référence, il est déjà et sera de plus en plus accompagné d'autres ressources et vecteurs pédagogiques, permettant d'élargir et d'approfondir les contenus essentiels directement corrélés aux programmes. Ces ressources et vecteurs pédagogiques emprunteront plusieurs supports, mais il est certain que les supports numériques, par les facilités qu'ils devraient permettre, occuperont une place croissante sinon dominante. L'intérêt de l'État pour le livre apparaît comme une constante en Haïti. Mais, si l'on s'en tient à l'époque contemporaine, c'est à partir de la seconde moitié du XXe siècle qu'a commencé à émerger une véritable politique publique du livre.

Dans un contexte d'affirmation et de développement de la notion de politique culturelle, elle va sans nul doute se structurer, à partir des années 1970, alors que l'édition entre dans une longue période de crise, autour de l'idée que « le livre n'est pas un produit comme les autres ».

Le Ministère de l'éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (**MENFP**) a pour mission d'élaborer des programmes, d'organiser des examens. Ainsi, il a pour devoir d'assurer la mise en œuvre de la politique nationale d'éducation et de formation sur toute l'étendue du territoire de la république. De fait et de droit, le programme de subvention et de dotation des manuels scolaires s'inscrit donc dans le cadre du secteur d'activités du **MENFP**.

Vue d'ensemble sur la situation d'Haïti

La République d'Haïti, située dans le bassin des Caraïbes au Sud-est de Cuba, fait partie des Grandes Antilles. Elle occupe la partie occidentale de l'île qu'elle partage avec la République Dominicaine.

Ancienne colonie française, Haïti a été la première république noire indépendante et l'un des premiers pays des Amériques, après les Etats-Unis, à proclamer son indépendance. C'est également le pays le plus pauvre de l'Hémisphère occidental.



Sur le plan géographique

Haïti occupe le tiers occidental de l'île d'Hispaniola et comprend quelques îles proches comme La Gonâve, La Tortue, Les Iles Caïmites et L'île-à-Vache. La surface totale du pays atteint les 27 750 km² et sa Capitale est Port-au-Prince. La population d'Haïti est de 9 923 243 habitants suivant le dernier recensement par estimation de l'ISHI datée de 2009 dont plus de 43,6 % seraient citoyens.

La République d'Haïti est bordée à l'Est par la République Dominicaine. Au Nord, par l'océan Atlantique, et par la mer des Caraïbes au Sud et à l'Ouest. La Jamaïque est située à l'Ouest et au Nord-ouest, le pays est séparé de Cuba par le canal du Vent qui relie l'Atlantique nord à la mer des Caraïbes. A l'Ouest, le golfe de la Gonâve qui pénètre profondément dans la baie de Port-au-Prince donne à Haïti cette forme singulière rappelant une mâchoire de crocodile.

Située au fond du golfe de la Gonâve, la capitale, Port-au-Prince est la plus grande ville du pays avec plus de 2 300 000 habitants. Elle est suivie par le Cap Haïtien, située sur la côte Nord, avec 250 000 habitants. Le relief d'Haïti est essentiellement constitué de montagnes escarpées, incisées de vallées fluviales et de petites plaines côtières qui s'élèvent abruptement. L'Est et le centre du pays constituent un vaste plateau en altitude.

Le climat en Haïti est tropical. La saison des pluies s'étend d'avril à juin et d'octobre à novembre, alors que la saison cyclonique va de juin à novembre. Le pays est régulièrement dévasté par des tempêtes tropicales et des cyclones aux conséquences aggravées par l'importante déforestation du pays. La déforestation a détruit les sols de terres cultivables et fertiles, et contribué à la désertification. L'érosion a été sévère dans les secteurs montagneux. En plus du ravinement, le déboisement est la cause d'inondations périodiques, comme le 17 septembre 2004. Ce jour-là, bien que ne touchant pas directement Haïti, l'ouragan Jeanne fut assez fort pour causer dans le Nord-Ouest montagneux de fortes précipitations à l'origine d'inondations et de coulées de boue, provoquant la mort de près de 3000 personnes, notamment dans la ville des Gonaïves.

La république dans sa totalité est divisée en dix départements qui se subdivisent en arrondissements et communes, les départements regroupés ainsi sont : l'Artibonite, le Centre, la Grand'Anse, le Nord, le Nord-est, le Nord-Ouest, l'Ouest, le Sud, le Sud-est et les Nippes. Les principales villes, selon leur importance démographique, sont les suivantes : Port-au-Prince 2, 300,000 h, Les Cayes 300,000 h; Gonaïves 250,000 h. et Cap-Haïtien 200,000 h. (estimations de 1990).

Sur le plan économique

Haïti demeure le pays le moins développé de l'Hémisphère occidental et l'un des plus pauvres du monde. Environ 80% de sa population vit dans une très grande pauvreté. Près de 70 % des Haïtiens dépendent du secteur agricole, qui pratique principalement une agriculture de subsistance et emploie les deux tiers de la main-d'œuvre active. Les Haïtiens sont fortement dépendants de la Diaspora qui chaque année injecte environ 800 millions de dollars dans l'économie du pays. Selon le World Factbook, le séisme du 12 janvier occasionna des dommages pour près de 7,8 milliards de dollars et coûta 5,4% de son produit intérieur brut.

Vingt pour cent seulement des Haïtiens ont un emploi salarié stable, 75% survivent avec moins de 2 dollars US par jour, et la moitié avec seulement 1 dollar US ou moins par jour. La pauvreté absolue affecte 40% des enfants, et 70% d'entre eux connaissent au moins une forme de privation. On remarque de fortes disparités entre les zones urbaines et rurales : 84% des enfants des campagnes vivent dans une situation de grave privation (contre 45% pour ceux des zones urbaines). Les ménages dirigés par les femmes constituent 45% de la population des ménages, et sont bien plus pauvres que ceux dirigés par les hommes.

Le revenu annuel par habitant est estimé en moyenne à \$US 250. L'ensemble des activités du secteur primaire s'est écroulé par manque de structures et par l'absence de stratégie de renouvellement des équipements. Les activités des autres secteurs, secondaire et tertiaire, ont vu leur croissance fortement diminuée en raison du faible taux d'investissement et du manque d'encadrement. La répartition de la population active dans les trois secteurs économiques à la fin de l'année 1997 a été évaluée de la manière suivante : le secteur primaire (Agriculture): 76% d'hommes et 57% de femmes, le secteur secondaire (Industrie) : 9% d'hommes et 8% de femmes, le secteur tertiaire (Services) : 15% d'hommes et 35% de femmes. Le total de la population active s'élève à 3 millions. Selon les données de la Banque Mondiale, l'aide extérieure à Haïti atteignait en 1997 \$US 175.4 millions pour un budget d'environ US\$ 200 millions.

Sur le plan démographique et social

A peu près la moitié de la population vit en milieu urbain et plus de 25% habitent dans la capitale et ses environs. Sa population n'est pas uniformément répartie sur le territoire, mais plus fortement concentrée dans les zones urbaines, les vallées et les plaines côtières. On estime également, qu'au sein de la population, 54% ont moins de 18 ans et 12% moins de 5 ans.

La population haïtienne connaît un taux de croissance annuel de 1,3%. Le français et le créole haïtien sont les deux langues officielles d'Haïti. Presque tous les Haïtiens parlent le créole, alors que le français est parlé par à peine 10 % de la population. L'anglais est de plus en plus parlé par les jeunes et dans le secteur des affaires.

Sur le plan culturel

Haïti est un pays d'une très grande richesse culturelle. Sa diversité provient, d'une part, de sa situation géographique et d'autre part, de son histoire marquée par la succession de plusieurs ethnies, à savoir : africaine, française, hispanique et américaine. Les haïtiens, en évitant

l'isolement intellectuel, ont intégrés à corps et à cri la langue française dans leur patrimoine un héritage colonial ; la langue française. A partir du XVIIIème siècle, une littérature d'expression française a pris naissance et a fourni de très nombreuses œuvres ; romans et recueils de poésies. Le XIXème siècle a été marqué par les courants littéraires du romantisme européen et au XXème siècle, un mouvement littéraire engagé, dans la lutte « noiriste » et la négritude, s'est développé avec des écrivains connue par exemple : Jacques Roumain, René Depestre. L'expression culturelle la plus répandue reste la peinture. Elle est caractérisée par la richesse des couleurs et représente, bien souvent, les survivances des temps lointains de notre histoire. La peinture haïtienne a ses racines dans la lutte contre l'esclavage, le combat pour la liberté et la volonté de vaincre la soumission. L'art pictural a pris son essor au début du XXème siècle avec la création d'un Centre d'Art à Port-au-Prince. C'est un art populaire. Les artistes-peintres viennent généralement des couches sociales défavorisées. Leur peinture naïve révèle les préoccupations de la vie quotidienne, les beautés de la nature et l'imagerie du vaudou.

Sur le plan éducatif

Les nombreuses réformes introduites au niveau du système éducatif haïtien depuis l'indépendance sont entre autres : la réforme **BELLEGARDE** en 1920, la réforme **DARTIGUE**, 1940, la réforme **BERNARD**, 1980, et, plus près de nous le Plan National d'Éducation et de Formation publié en 1997, dont la mise en œuvre était prévu pour une période de 10 ans.

Depuis les premières constitutions, le cadre légal des politiques éducatives existe en Haïti. Au terme des articles 32.1 à 32.3 de la constitution de 1987 amendée, l'éducation est à la charge de l'État et des collectivités territoriales. Elle consacre en même temps, la gratuité et l'universalité de l'enseignement fondamental. L'éducation fonctionne également sous l'égide du décret-loi de 1989 qui confère au Ministère de l'Éducation Nationale la charge de l'élaboration, de la mise en œuvre, de l'évaluation et de la mise à jour de la politique générale de l'Etat dans les domaines de l'éducation, de l'alphabétisation et de la formation professionnelle. Ainsi, les actions du Ministère s'inspirent également de l'avant-projet de loi de 1998 déposé au parlement haïtien aux fins de ratification.

- Système éducatif, Organisation et Structure de Gestion

À la suite de l'éducation préscolaire qui n'est pas obligatoire, vient le système éducatif haïtien qui comprend : l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire, l'enseignement technique et professionnel et l'enseignement supérieur. Ajouter à cela l'alphabétisation des adultes, l'éducation non formelle, la formation à distance et l'éducation spéciale.

Au niveau de l'offre d'éducation, interviennent, d'une part, l'état en tant que régulateur, comme prestataire de services et, d'autre part, le secteur non public qui fournit des services éducatifs à un nombre important d'élèves. Les établissements du secteur non public se retrouvent à tous les niveaux et sont assujettis aux lois fixant les conditions d'ouverture et de fonctionnement des établissements privés d'enseignement

L'éducation préscolaire a pour objet de contribuer au développement de la personnalité de l'enfant sous toutes ses formes. Elle n'est pas un cycle d'enseignement à proprement parler, mais constitue plutôt une phase d'exploitation et d'éveil et comporte un ensemble d'activités de socialisation qui préparent l'enfant à son entrée à l'école formelle.

L'enseignement fondamental s'étend sur une période de neuf années et a pour objectif d'amener le maximum d'élèves à un niveau de connaissances générales, scientifiques et technique. Il est organisé en trois cycles : un premier cycle de quatre ans, un deuxième de deux ans et un troisième de trois ans. L'apprentissage commence en créole en première année et avec du Français oral pour ensuite passer au Français. Toutefois l'enseignement de la communication Créole est prescrit jusqu'à la neuvième année fondamentale conjointement avec le Français.

L'enseignement secondaire, tel qu'il existe aujourd'hui, en attendant la mise en œuvre du nouveau secondaire dont la durée est de quatre ans, est constitué du troisième cycle du fondamental (7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} année) et des classes de troisième, de seconde, de Rhéto et de Philo.

L'enseignement supérieur est dispensé dans des facultés et des instituts supérieurs publics regroupés au sein de l'Université d'Etat d'Haïti (UEH). Le diplôme du bac II qui sanctionne la fin des études du secondaire, donne accès à l'Université.

La formation professionnelle concerne tous les membres de la communauté désirant apprendre un métier ou une profession. En attendant la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement technique et professionnelle.

L'éducation non formelle est organisée à l'intention des personnes dont l'âge n'excède formellement pas celui fixé par le MENFP tant que normal, à même de fréquenter le système scolaire déclaré obligatoire.

L'éducation spéciale dont la prise en charge est considérée dans la politique éducative nationale, vise à offrir aux enfants et aux jeunes qui présentent des handicaps physiques ou mentaux, les mêmes possibilités d'apprentissage que les autres de mêmes groupes d'âge en mettant l'accent sur le développement de leurs potentialités physiques et intellectuelles et leur préparation à la vie active.

Il est à noter qu'il revient à la secrétairerie d'Etat à la jeunesse aux Sports et au Service Civique, dont la mission consiste à développer des activités de jeunesse, d'encadrer et accompagner les jeunes dans la pratique des sports et activités socio-éducatives, d'entreprendre toutes actions susceptibles de promouvoir l'éducation et les activités physiques et sportives, la vie associative, la conscience civique et la participation de la jeunesse au développement du pays.

OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

L'Office Nationale de Partenariat en Education (**ONAPE**) est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le **MENFP** et les partenaires non publics du secteur éducatif haïtien ; un organe de gestion du partenariat public et non public en éducation. Sa mission essentielle est de favoriser la participation réelle du réseau non public à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de développement de l'éducation en Haïti.

Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle **MENFP**, dans le cadre de la collaboration avec les différentes catégories de prestataires de services éducatifs, recherche de meilleurs résultats de développement de l'éducation pour assurer de meilleurs services éducatifs à la société.

Le Ministère est, en ce sens, résolu à collaborer avec des partenaires efficaces et responsables pour que leurs efforts puissent atteindre toutes les couches de la population haïtienne. C'est dans ce contexte que le **MENFP**, partant de ses expériences en acquisition et octroi de livres scolaires, entend élaborer une politique du livre à l'école en Haïti.

Depuis 1995, l'État haïtien, afin de faciliter l'accès aux livres scolaires à l'ensemble des élèves du pays, sans distinction de l'école fréquentée, investit chaque année dans le secteur du livre jusqu'à six cent millions (**600,000.000, 00gdes**) de gourdes. Cet investissement, qui va directement aux éditeurs, se fait sous forme de subvention et de dotation.

Quant à la subvention, l'État finance à hauteur de **70%**, le coût unitaire de chaque manuel scolaire homologué ou en attente d'homologation retenu par le ministère. La quote-part de l'État est versée directement aux éditeurs, qui baissent le prix de manuels faisant partie du programme de 70%. Le parent acheteur de ces manuels scolaires paie le solde de **30%** du prix normal d'un livre sur le marché. Le programme de subvention des manuels scolaires concerne l'ensemble des élèves mais plus particulièrement les élèves fréquentant les écoles du réseau non public.

Pour la dotation, le **MENFP** achète directement les manuels scolaires et les achemine aux directions départementales de l'éducation qui ont la responsabilité de les rendre disponible dans les écoles ciblées. Dans ce cas précis, le coût total du manuel scolaire est pris en charge à **100%** par l'État. La dotation est destinée, en majorité mais non exclusivement, aux élèves fréquentant le réseau public.

Malgré l'importance des montants consacrés au fil des années pour l'achat de livres scolaires, il n'y a généralement pas de stratégie mise en place par le **MENFP** pour assurer une certaine longévité aux manuels en dotation afin de garantir leur transférabilité aux élèves des deuxièmes ou troisièmes cohortes. Il n'existe pas un système de gestion et de suivi pour ces acquisitions. Il en résulte que la disponibilité des livres dans les écoles et leurs utilisations dans les salles de classe ne sont pas vérifiées sur une base formelle, avec rapport adressé au ministère pour la préparation des prochaines acquisitions. De plus, le programme actuel est surtout limité aux manuels scolaires de l'enseignement fondamental pour essayer de répondre aux exigences de la constitution, et n'a aucunement pris en considération les besoins au niveau de l'enseignement du secondaire, ni ceux d'une population importante en situation d'analphabétisation ni, non plus, l'importance d'encourager la lecture au-delà de la salle de classe pour renforcer et consolider les dispositions conduisant à la maîtrise de cet apprentissage qui se révèle de plus en plus décisif

dans la réussite scolaire de l'individu. De plus, il se pose aussi bien le besoin de pourvoir les écoles en d'autres livres, donc spécialisés, pour le personnel administratif et éducatif.

C'est en tenant compte de cette situation, alors que l'état peut faire face à des ressources limitées pour répondre aux besoins croissants de la population dont la pauvreté générale s'accroît de plus en plus, que le Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle veut mieux encadrer le programme de manuels scolaires pour une politique fondée sur les principes de gouvernance, sans, cependant, produire de la discontinuité dans le programme.

Par cette consultation, il s'agit de doter le Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle d'une politique du livre à l'école.

LA MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

La méthodologie utilisée est mixte, c'est-à-dire qualitative et quantitative. Elle a été conduite en trois phases :

- 1- Élaboration de trois types de questionnaires soumis aux éditeurs, aux imprimeurs et aux libraires.
- 2- Consultation d'une vaste bibliographie.
- 3- Entretiens divers avec des responsables travaillant dans le monde du livre.

Méthodologie Analytique

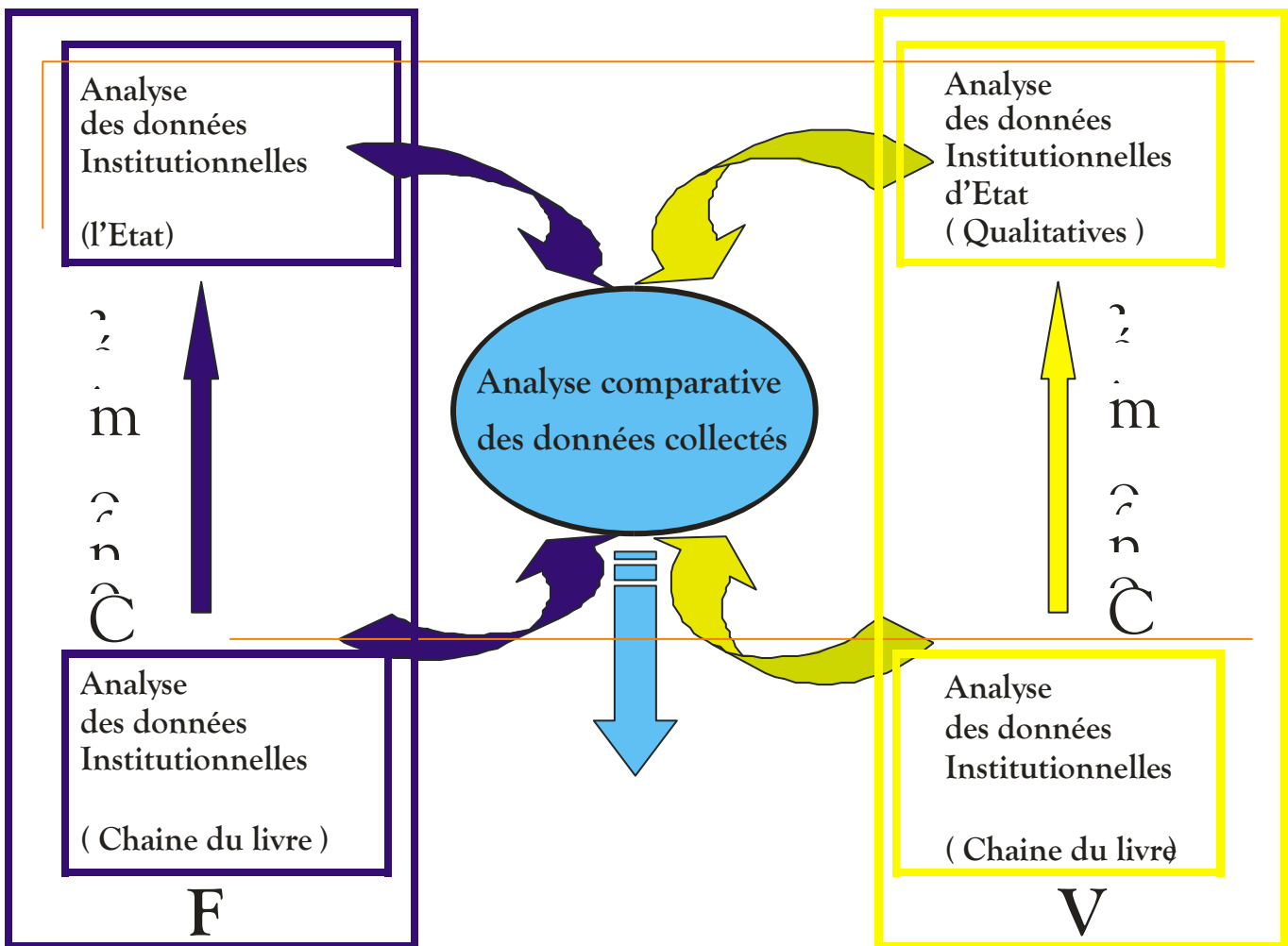


Schéma explicatif de l'analyse comparative des données collectées des institutions d'état et celles des secteurs de la chaîne du livre en conformité avec le programme de subvention et de dotation

Pour arriver à la formulation de la politique du livre, de même que pour établir le plan, il a fallu rassembler, passer au crible et analyser un grand nombre d'informations sur différents aspects de la société à défaut desquels le développement du livre, tout comme le développement global national risque d'être livré au hasard.

Nous avons fait la déduction à savoir que les décideurs, les dirigeants politiques au niveau national et les planificateurs doivent disposer de bases valables, de données qualitatives et quantitative sur les besoins en livres, les utilisateurs potentiels, les producteurs, les distributeurs, les acteurs qui interviennent à différentes étapes, de la production à l'utilisation d'un livre.

Ainsi, l'élaboration de trois types de questionnaires soumis aux différents acteurs intervenant dans la chaîne du livre ainsi que la consultation d'une vaste bibliographie. Aussi, avons-nous passé en revue plusieurs expériences de politique du livre dans le monde telle que celle : du

Burkina-Faso, du Rwanda, du Sénégal, du Maroc, du Bénin, du Nouveau Brunswick, du Québec et autres ne comptent que sur les recherches de l'IHSI et de plusieurs revues de presses d'ici et d'ailleurs, ainsi que les plans et programmes élaborés par le MENFP, comme boussole récupératrice pour bien asseoir et assurer leur réussite à cette phase d'action.

En vue d'élaborer la politique du livre en Haïti, nous avons rencontré de nombreuses personnalités dont la liste peut être consultée en annexe. Il y a eu de multiples entretiens avec différents responsables dont les activités concourent à la promotion du livre et de la lecture en Haïti :

- Deux rencontres avec des responsables des institutions publiques et privées et des professionnels du livre :
- Une séance d'échanges avec les partenaires des services étatiques et des organismes non gouvernementaux, au sujet d'une première approche du programme d'action d'un éventuel Conseil national du livre ;
- Une rencontre conjointe avec les partenaires des services étatiques, le Directeur de cabinet du Ministre de l'éducation Nationale et de la Formation Professionnelle et son Conseiller juridique.
- Rencontre avec la Directrice Générale du livre et de la lecture **DLL** - Rencontre avec deux cadres supérieurs du Ministère de la Culture. **MCC** - Rencontre avec le Directeur Général du Ministère de la Communication.
- Rencontre avec le Directeur général des presses nationales **DPN**
- Rencontre avec un membre de Cabinet du Ministre de la défense **MD**
- Rencontre avec le Directeur général des Archives Nationales
- Rencontre avec la Directrice de la Bibliothèque Nationale **BNH**
- Rencontre avec le Directeur des Éditions de l'Université d'État d'Haïti
- Des séances de travail avec l'ancien Directeur du **BHDA**, certains Directeurs et Directrices de Lycées de la capitale et de certaines villes de province, des directeurs d'écoles publiques et privées.
- Séance conjointe de travail avec l'ancien Directeur de cabinet du Ministre de la Culture et le Directeur des bibliothèques publiques.
- S'agissant des chiffres cités dans le présent rapport, le Consultant a eu constamment recours à la publication maintenant annuelle du Syndicat national de l'éducation et le rapport d'Audit de l'**IGF**.
- Séances plénières d'échanges sur les problèmes du livre (une vingtaine de participants des différents organismes d'État et des étudiants) ;
- Seize (16) visites d'entreprises et de services publics et privés de la chaîne du livre neuf (9) librairies, douze (12) imprimeries, deux (2) négociants en papier, cinq (5) bibliothèques et centres de documentation ;
- Treize (13) rencontres avec des responsables de services, organismes ou directions de l'administration gouvernementale, demandeurs de livres ou avec des Associations professionnelles ; et certaines organisations non gouvernementales.
- Plusieurs discussions avec des écrivains nationaux.
- Certaines rencontres n'ont toutefois pas pu avoir lieu du fait des activités de préparation des examens d'État qui mobilisaient plusieurs hauts Fonctionnaires pendant la période de la mission.

Par ailleurs, eu égard au manque de données quantitatives et de statistiques disponibles et au temps relativement court dévolu à la collecte d'informations, il a été impossible de chiffrer de façon précise certains faits, budgets, évaluations de rentabilité, répartitions de coûts. Des approximations ont été tentées dans certains cas, mais doivent être utilisées sous toute réserve et sans doute complétées au cours d'une utilisation ultérieure de la politique.

ÉTAT DES LIEUX

Les enjeux du système

D'après les chiffres du dernier recensement scolaire réalisé par la Direction de la Planification et de la Coopération Externe (**DPCE**) du Ministère de l'éducation Nationale et de la Formation professionnelle (**MENFP**), l'enseignement classique compte 3 378 790 élèves.

Le nombre d'écoles offrant un service préscolaire s'élève à 9 355 dont 1175, exclusivement, pour ce niveau d'éducation. 544 474 enfants ont accès à ce sous-secteur. La majorité des centres préscolaires, soit 93,58%, appartiennent au secteur non public. Les centres préscolaires sont de petites tailles, parce que 71,03% ont moins de 99 enfants. On a dénombré au niveau des monitrices / moniteurs un effectif total de 19 851 dont 18 253 sont des femmes, soit 91,95%. 53,20% en milieu urbain sont des normaliens contre 11,22% en milieu rural.

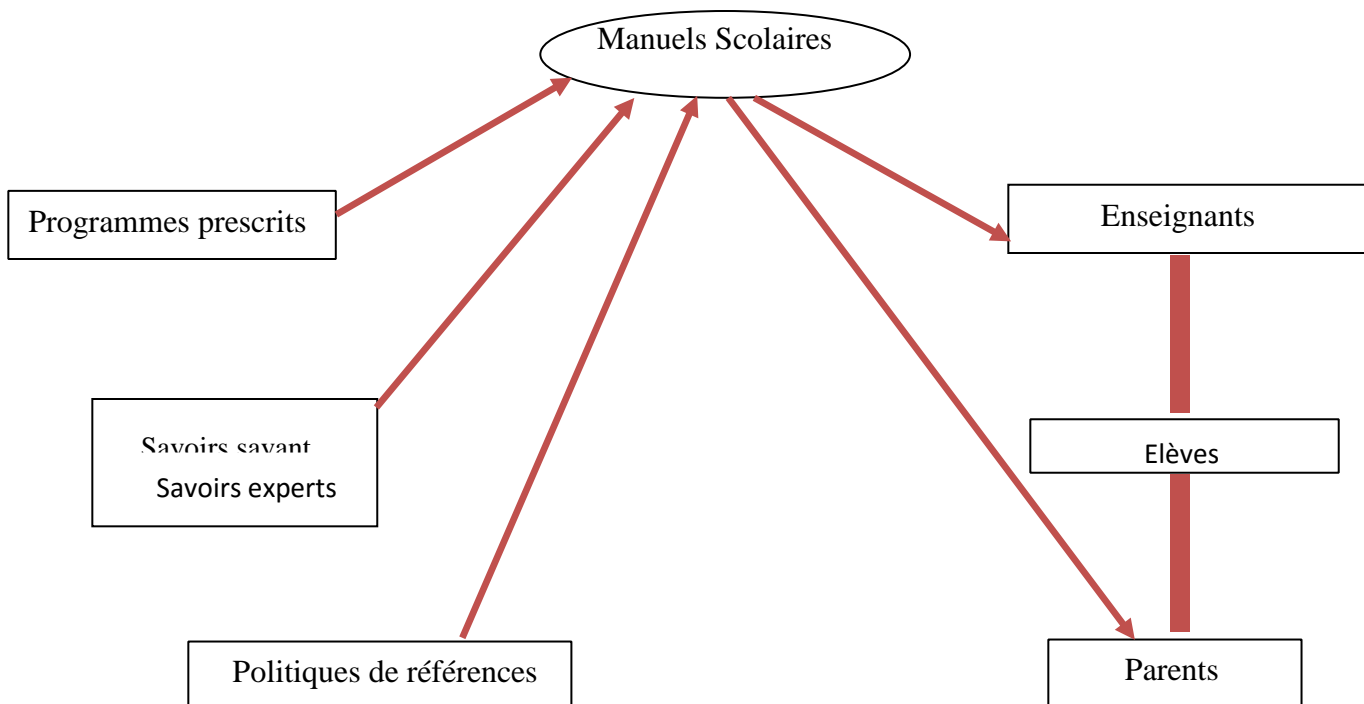
Dans les deux premiers cycles de l'enseignement fondamental, les écoles publiques représentent 12% du parc scolaire. La situation est la même pour l'enseignement du 3^e cycle fondamental et du secondaire. Dans l'ensemble du pays le secteur non public occupe 88% du parc scolaire national contre 12% du secteur public.

Le recensement scolaire 2010-2011 a permis de dénombrer globalement 13 599 écoles et 2 210 221 élèves dont 1 090 027 filles (parmi ces élèves 0,14% sont des handicapés). Le secteur public accueille 22,02% de ces élèves (soit 486 620 élèves) contre 77,98% (soit 1 723 601) pour le secteur non public. Ce niveau d'enseignement compte 70 009 enseignants dont 28% sont des femmes. Dans le secteur public, 26,73% des enseignants sont des normaliens, contre 13,05% dans le secteur non public. La majorité (61,09%) des enseignants ont entre 20 et 40 ans.

Manuels scolaires, regards croisés

Différents rapports, dossiers et documents permettent de faire ; le point sur la situation actuelle des manuels scolaires en Haïti. Les rapports de la BID et de la banque Mondiale en témoignent.

Le fameux rapport de l'IGF (l'inspection générale des finances) pour la période 2009-2010, les dossiers des associations éducatives, UNHO, UPEP et autres qui diffusent un ensemble de constat et attestent des solutions y afférentes. » Brunyard, Eric, Manuels scolaires regards croisés. Basse Normandie, 2005 ».



Cette figure donne une représentation simplifiée de la place du manuel scolaire. Les flèches pleines indiquent les relations de détermination. Les programmes prescrits déterminent le contenu des manuels et les manuels influencent les pratiques des enseignants et conditionnent les apprentissages des élèves.

Vers un contrôle préalable des manuels

En fait, des programmes généraux, vagues, laissent une grande marge d'incertitude. Jeu nécessaire des acteurs pour les uns, flou inadmissible pour les autres. Faudrait-il réduire le flou en exerçant un contrôle plus strict des manuels scolaires :

- 1- Réglementation des maisons d'éditions
- 2- Agrémentation des librairies.

Les recommandations de cette politique préconisent que tout nouveau programme comporte un cahier des charges à destination des éditeurs et qu'une commission de suivi vérifie en amont la conformité des projets à ce cahier des charges et un projet de loi relatif au programme.

Alphabétisation et littérature

L'illettrisme touche près de la moitié de la population (55 % des hommes et 51 % des femmes étant lettrés). Par manque de moyens financiers, l'enseignement public et gratuit n'accueille moins de 20 % de la population scolaire. Le nombre estimé restant semble pour ainsi dire être vidé dans le Corbeil scolaire du secteur privé, et pour la plupart, bien d'entre eux se sont

marginalisés du système, faute de moyens ou d'encadrement. La demande sociale d'éducation est très forte et exaspère la population. Faute de politique linguistique claire, d'infrastructure scolaire adaptée et vue le très faible niveau de formation des enseignants, les réformes enclenchées par l'État haïtien sont en proie à d'énormes précarités financières pour les rendre efficace.

Un bref état des lieux de la situation globale du système éducatif haïtien peut aider à définir les facteurs déterminants dans l'accès à l'éducation. Selon l'UNICEF, le système éducatif haïtien accueille environ 2,500.000 élèves dans près de 17 000 écoles. Le taux net de scolarisation se situe à environ 60 %. Environ 380 000 enfants âgés de 6 à 11 ans ne fréquentent pas l'école. Soixante-douze pour cent (72%) des élèves de 1re année dans les zones rurales sont sur-âgés ; 38 % des enfants de 7 à 18 ans n'ont jamais été à l'école.

Ces chiffres reflètent clairement la marginalisation du monde rural, car la majorité des élèves « sur-âgés » sont répertoriés dans les régions rurales. Ce phénomène est dû à l'entrée tardive à l'école pour des raisons économiques, ou encore au redoublement causé par la faible qualité de l'enseignement, les conditions d'apprentissage ou l'éloignement de l'école du lieu d'habitation et en fin de compte, l'absence du per-capita comme étant l'outil principal devant leur permettre de traiter d'égal à égal avec le citoyen.

Qualité de l'éducation

La qualité de l'enseignement reste encore un grand défi à relever. Les faibles scores enregistrés par les candidats aux dernières évaluations officielles sont les corollaires de mauvaises conditions d'enseignement- apprentissage telles que : carence de matériels didactiques, enseignants peu qualifiés, ratio-élèves/maitre aberrant, environnement scolaire inadéquat, méthodes pédagogiques désuètes, leadership débonnaire et usage de certains MANUELS scolaires qui ne répondent pas au CURRICULUM.

Accès à l'éducation

Selon les dernières statistiques, de 1990 à nos jours, le taux net de scolarisation au Fondamental (1er et 2ème cycles) ou primaire est passé de 40% à quelque 90% (voir le message porteur du ministre Nesmy **MANIGAT** aux enseignants, octobre 2014). Pour ainsi dire, sur cent (100) enfants de la population scolarisable (en âge scolaire), nous en avons 90 ayant une place assise à l'école. Quant à la question de qualité, beaucoup d'efforts restent à faire si nous tenons compte de la faible performance des élèves aux dernières épreuves officielles dans le pays (6ème, 9ème, et Bac).

Les médiocres résultats enregistrés au palmarès des candidats doivent interpellier non seulement les autorités pédagogiques, particulièrement le ministère mais aussi toute la communauté éducative par rapport aux services éducatifs de bas niveau offerts dans nos diverses écoles. La question de qualité devient de jour en jour un élément de transversalité et de récurrence dans les assises sur l'éducation tant en Haïti qu'à l'étranger. Puisque tous les secteurs stratégiques, que ce soit la téléphonie, l'économie, l'énergie, la santé et, particulièrement l'éducation, recherchent l'efficacité et l'efficience des projets pour satisfaire les usagers-clients. Evidemment, cela doit

passer par une bonne gestion des intrants et du processus si on veut arriver à de meilleurs rapports coûts-bénéfices en termes d'acquisition de connaissances et de compétences valides dans la filière :

- Développer comme compétence la communication ;
- Faciliter aux élèves la maîtrise des langues à l'écrit et à l'oral comme le créole, le français, l'anglais et l'espagnol ;
- Permettre la généralisation dans les écoles des technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- Favoriser le travail en équipe ;
- Respecter et valoriser la culture nationale.

Le taux de réussite aux examens officiels aux niveaux de 9e Année fondamentale, Bac I et II n'étaient pas fameux surtout pour l'année académique 2014-2015.-70% pour le fondamental, 30% pour la Rhéto et 40 à 50% pour la Philo. Pourquoi pas un taux de réussite de plus de 90%, tous niveaux confondus ? L'accès au livre et au matériel didactique a une partie de cette pertinente question à répondre.

Subvention et dotation des manuels scolaires

L'État, conformément aux dispositions constitutionnelles, a mis en place depuis plus de deux décennies, un programme de subvention et de dotation de manuels scolaires.

Ce programme vise à fournir gratuitement aux écoles ciblées, majoritairement publiques, des manuels scolaires (**la dotation**) ou à un prix réduit, certains ouvrages aux élèves sans distinction des premier, deuxième et troisième cycles du fondamental (**la subvention**).

Pour y parvenir, plusieurs instances et personnalités ont été identifiées pour mener à bien ce programme, telle que : l'IGF, la DCQ, les auteurs, les maisons d'éditions.

Évaluation du programme de subvention et de dotation

Après examen des mécanismes d'élaboration et les procédures d'attribution des contrats, nous déduisons que les normes ne sont pas respectées, c'est-à-dire absence des critères techniques et rationnels pour l'attribution des contrats, aucun contrôle interne n'a été mis en place par les intervenants en vue d'assurer le suivi du programme.

Selon l'unique rapport sur l'exercice 2009-2010 que nous détenons de l'IGF, aucun principe comptable et financier n'a été respecté pour assurer une meilleure gestion des fonds mis à disposition et aussi d'analyser la performance de l'exécution du programme.

Quant à la rationalisation de la gestion du programme de subvention et de dotation des manuels scolaires nous constatons que :

- En grande partie, le programme n'atteint pas pleinement tous ses objectifs, un trop grand nombre d'élèves qui devraient en être bénéficiaires n'étant pas touchés, faute de quantités suffisantes comparativement aux besoins réels en manuels

- Les mécanismes de distribution et de vente n'étaient pas structurés pour certains opérateurs.
- Le programme ne détient aucun document en amont permettant de déterminer quels sont les ouvrages en demande et vraiment utilisés dans les salles de classe.
- Ordinairement les manuels subventionnés ne sont pas :
 - a) Tous homologués.
 - b) Tous conformes au programme,
 - c) Tous à jour pour répondre aux attentes de la société,
- Absence totale d'un système d'inventaire fiable chez certains éditeurs ;
- Pas de programmation budgétaire cohérente pour le programme ;
- Les notes de professeur remplacent le plus souvent les manuels au troisième cycle du fondamental et au secondaire ;
- Ordinairement, peu de cahiers d'exercice ;
- Formation des maîtres souvent non compatible aux manuels. Il faut toutefois reconnaître que de réels efforts en formation à l'usage des manuels et à la pédagogie moderne ont été consentis par certains éditeurs et des projets d'accompagnement du système éducatif haïtien.

Fort de ces constats, nous identifions les problèmes suivants, Quant à la dotation :

- Les ouvrages dotés restent dans les directions des écoles et souvent ne sont pas distribués aux élèves, soit parce que les quantités ne sont pas suffisantes ou les livres ne sont pas ceux utilisés en classe.
- Les bibliothèques des écoles ne répondent pas aux conditions adéquates d'entreposages relatifs aux manuels scolaires, quand elles existent. La grande majorité des écoles n'a pas une bibliothèque.
- Pas de données relatives aux manuels utilisés dans les écoles ciblées.
- Mauvaise conditions physique des infrastructures scolaires. - Absence de cadres formés pour les bibliothèques. (Bibliothécaires)
- Les stocks de fin d'exercice ne sont pas inventoriés.
- Nombre d'ouvrages ne sont pas adaptés à la réalité des écoles. - Gestion non réaliste des ouvrages.
- Absence des matériels liés à l'informatique.

Quant à la Subvention :

- Liste communiquée au public trop tardivement.
- Contrats signés trop tardivement entre le Ministère et les maisons d'éditions.
- Circuit de distribution trop restreint, se limitant souvent aux grandes villes.
- Pas de rapport de vente unique des ouvrages disponible pour tous les éditeurs.
- Aucune modalité d'évaluation des besoins et des quantités complémentaires à produire :
 - a) Non rationalisation dans les quantités produites.
 - b) Contrôle inadéquat de la production à la vente.
 - c) Presque pas de rapport d'inventaire.

Financement

Pas de dotation budgétaire spécifique pour l'administration du programme (planification, organisation, contrôle et suivi). Cela sous-entend que Le programme de subvention et de dotation ne bénéficie pas de manière structurée d'une enveloppe budgétaire devant supporter les diverses dépenses liées spécialement à l'exécution dudit programme. C'est pour cette raison que le programme de subvention et de dotation de manuels scolaires a dû attendre, chaque année, les dernières semaines précédant la rentrée des classes pour être opérationnel.

Plusieurs acteurs, nationaux et internationaux investissent en même temps dans les manuels scolaires sans l'établissement d'une structure de cohésion devant assurer le contrôle et une orientation systémique de ces fonds.

Coexistence de programmes publics de dotation d'ouvrages scolaires

A cote du programme de dotation des écoles en ouvrages scolaires, on a pu observer l'existence du Programme d'Appui au Renforcement de la Qualité de l'Education (**PARQE**) financé par l'Union Européenne(**UE**), un autre programme de l'Etat haïtien. Dans les départements du Sud et du Nord faisant le même travail que le programme de subvention et de dotation, il était difficile pour certaines écoles de distinguer les ouvrages du **PARQE** et ceux du programme de dotation. Il s'est avéré parfois que des ouvrages de certains éditeurs portent sur leur couverture non seulement le logo de dotation de l'État haïtien (interdisant leur vente), mais aussi celui de l'**Union Européenne**. Quel amalgame !

Usage des manuels.

Dans les salles, les élèves n'ont pas de livres dans leurs sacs. La grande majorité des écoles nationales du fondamental, premier et deuxième cycle n'ont donc pas toutes été dotées. Parmi les manuels disponibles, les guides du maître, guides pédagogique et les programmes du curriculum ne se sont pas remarqués, car le programme de subvention et de dotation ne prend pas en compte ces outils pédagogiques.

Impacts

Cependant, pour ce qui est de l'impact, nous pouvons jeter un coup d'œil sur la publication des résultats relatifs aux examens officiels. Les résultats ne donnent pas lieu d'enthousiasmer, car le programme de dotation et de subvention touche trop peu d'élèves qui se retrouvent sans livres ou se procurent souvent des ouvrages piratés, de très mauvaise qualité, handicapant ainsi l'épanouissement intellectuel des élèves et perturbant les rendements scolaires.

Avec cette approche, si l'État veut augmenter le taux de couverture, il lui conviendrait d'augmenter l'effort nécessaire, chaque année, sans se garantir que l'apogée visé sera vraisemblablement atteint. C'est déjà un accroc perturbant, entraînant un risque inouï. Ceci porte certains observateurs à penser que la subvention et la dotation ne feraient que l'affaire des éditeurs, car trop peu d'élèves se retrouvent avec des manuels subventionnés ou dotés. Dans un contexte de ressources publiques rares, l'on comprend très bien qu'il n'y aura jamais assez d'argent pour envoyer tous nos enfants à l'école avec dans leurs sacs des manuels scolaires.

CADRE GENERAL DES MANUELS SCOLAIRES

Manuels Scolaires

Ouvrage didactique présentant sous un format maniable, les notions essentielles d'une science, et spécialement les connaissances exigées par les programmes scolaires. L'objectif premier d'un Manuel selon l'ONAPE est de décliner, de manière organisée et progressive, les savoirs définis par les programmes officiels". Mais le manuel n'est pas le programme. Il fournit à l'enseignant et à l'élève des supports d'enseignement ou d'apprentissage pour l'acquisition des connaissances ou des compétences visées par ces programmes. Le professeur trouve dans le manuel des éléments précieux pour la préparation des cours, ainsi que pour la conduite et l'organisation de la classe. Le manuel doit laisser au professeur le soin de choisir les méthodes pédagogiques adaptées aux différents groupes d'élèves. Son utilisation ne le dispense pas de recourir à d'autres moyens. Dans les différents travaux que l'élève effectue en dehors de la présence directe du professeur, le manuel apporte une aide importante sinon essentielle : en s'y reportant, l'élève peut reprendre les éléments fondamentaux du cours, corriger et compléter les notes prises en classe, consolider et approfondir ses connaissances, s'entraîner grâce aux exercices proposés et signalés par le professeur.

Il peut faciliter la consolidation des connaissances encore fragiles ou instables et permettre d'aborder plus aisément le programme de l'année scolaire suivante. Il est donc particulièrement important que l'élève soit progressivement initié à l'utilisation régulière, fréquente, raisonnée et pertinente des manuels qui lui sont confiés. Cet apprentissage permettra progressivement à l'élève d'accéder seul au savoir." Le manuel est aussi un livre, un instrument de référence, un moyen d'accès à la culture.

Choix et critères de choix des manuels scolaires

Le manuel doit être conforme aux programmes et instructions et aider les élèves à atteindre les trois objectifs généraux suivants :

- 1- Le développement de la pensée logique,
- 2- La maîtrise de la trilogie : écrit, oral, image,
- 3- L'habitude du travail personnel.

Par son contenu et sa conception, le manuel doit faciliter l'étude des thèmes transversaux.

- 1- La rigueur scientifique dans l'exposé des connaissances, dans les propositions d'exercices et dans le développement des méthodes ;
- 2- L'objectivité et le respect scrupuleux des opinions ;
- 3- L'absence de préjugés sexistes ou racistes ;
- 4- La simplicité. La justesse et la qualité de la langue, la pertinence et la qualité de la documentation et de l'iconographie doivent nécessairement figurer parmi les critères de choix.

Les manuels retenus ne doivent pas entraver la liberté pédagogique du professeur, offrir la possibilité de mettre en œuvre une pédagogie variée en vue d'une organisation différenciée des travaux des groupes d'élèves.

Evaluation de la chaîne du livre

De l'auteur au lecteur, le livre passe par les soins attentifs de plusieurs métiers : éditeur, imprimeur, diffuseur, libraire, bibliothécaire voire bouquiniste. C'est un métier que de faire un livre, comme de faire une pendule. (Jean de la Bruyère)

L'auteur

Lorsque l'auteur décide de faire publier son œuvre il le fait enregistrer, lui-même ou par l'intermédiaire d'un agent littéraire, son œuvre auprès d'une société d'auteurs. Il détient alors un droit exclusif de publication appelé droit d'auteur. Il adresse ensuite son manuscrit ou *tapuscrit* à un ou plusieurs éditeurs. Si son livre se vend, l'auteur perçoit entre 8 et 12 % du prix hors taxes des livres réellement vendus.

Dans le cas de manuel scolaire, l'ouvrage est souvent le produit d'un groupe d'auteurs, de pédagogues et dans de nombreux cas travaillant sur commande d'un éditeur. L'éditeur peut rémunérer les auteurs en amont et être le seul propriétaire du manuel ainsi réalisé ou il peut encore établir un accord avec les auteurs pour leur verser un droit d'auteur sur les livres effectivement vendus. Pour les manuels scolaires les droits d'auteur varient entre 4% et 12%. Les droits d'auteur ne seront versés qu'un an après la publication. Entre-temps, l'éditeur peut verser un à-valoir, acompte sur les droits.

Avant de commencer la production proprement dite, l'imprimeur réalise une épreuve ou *placard* que l'auteur ou l'éditeur annoté de sa main (correction autographe) ou fait corriger. Après la signature du "bon à tirer", l'auteur ne détient aucun contrôle et aucun pouvoir sur son œuvre. Il peut aussi décider de se dissimuler sous un pseudonyme.

L'éditeur

L'éditeur, quant à lui, choisit pour des raisons commerciales, et parfois seul, la collection, la présentation, l'illustration de couverture. Il décide aussi de la mise en pages et du choix de la typographie. Certains éditeurs commandent des livres destinés à une collection à des auteurs à qui ils fournissent des canevas imposés.

L'édition

Lorsqu'un éditeur, conseillé par un comité de lecture, accepte un manuscrit, il signe avec l'auteur un contrat d'édition qui définit le pourcentage de la vente du livre qui sera attribué à l'auteur. L'éditeur prend alors en charge la fabrication, la promotion et la diffusion du livre. Il confie la confection du livre à un imprimeur, opère des choix typographiques et décide du tirage : le nombre de livres qui seront imprimés en une fois.

C'est une prise de risque importante. Si le tirage est important, le prix de revient de chaque exemplaire est plus bas. Par contre, si le tirage est trop faible mais que le livre se vend bien, il devra commander un nouveau tirage plus coûteux qui sera (réalisé toutefois à partir d'un document numérique existant) et ainsi diminuer sa marge bénéficiaire. C'est l'imprimeur qui appose sur le livre son numéro de dépôt légal.

Imprimé, le livre est conditionné et stocké chez un diffuseur tandis qu'un distributeur, « la maison d'édition » l'acheminera jusqu'à la librairie ou vers une grande surface de vente qui est encore propriété de la maison d'édition.

Dépôt légal

Chaque livre publié doit être déposé à la Bibliothèque Nationale, c'est le dépôt légal. En faisant la déclaration de son œuvre, l'auteur ou la maison d'édition se voit obliger de remettre à la bibliothèque nationale cinq (5) exemplaires. Pourtant, certains refusent de remplir cette obligation sous prétexte qu'ils n'ont pas été subventionnés, qu'ils n'ont effectivement aucune protection et que, par conséquent, ils ne doivent rien à l'État.

Les bouquinistes

Enfin l'amateur de livres ou *bibliophile*, aime à fureter dans les caisses des bouquinistes, vendeurs de livres de seconde main. Les bouquinistes qui représentent, de façon informelle, le plus grand réseau de distribution de livres dans le pays, sont aussi vendeurs de livres neufs qu'ils ont acquis dans le réseau formel. Ils savent être en possession de stocks de livres subventionnés qu'ils vendent à un prix plus élevé que celui fixé par la subvention aussitôt que le faible stock subventionné est épuisé chez les éditeurs et les librairies formelles. Les bouquinistes vendent parfois des livres en dotation dont la vente est pourtant interdite.

Ces pratiques vont à l'encontre de l'esprit de la subvention et de la dotation, l'État ne remplissant pas pleinement son rôle de régulateur, de contrôleur pour prendre des sanctions fermes contre les contrevenants. Certaines maisons d'éditions accusent l'État qui ne finance pas assez de manuels ou qui organise mal le programme de subvention et de dotation.

- a) Financement tardif
- b) Liste des manuels retenus arrêtée tardivement
- c) Structure inadéquate
- d) Pourcentage de la subvention trop élevé par rapport aux disponibilités financières
- e) Non-respect des clauses de décaissement
- f) Absence de contrôle
- g) Inadéquation au niveau de la répartition du financement

Les Imprimeries

L'imprimerie en Haïti est un terme générique sous lequel l'on regroupe deux options :

1- Option "presse" ayant pour finalité l'impression des travaux de ville : carte de visite, faire-part, documents commerciaux et administratifs ;

2- Option "labeur" consistant à imprimer des livres. Certaines imprimeries en Haïti ont la capacité de réaliser des travaux de ville et aussi la fabrication de livres. Certaines imprimeries comme L'Imprimeur S.A, Le Natal, l'Imprimerie Henri Deschamps, Imprimerie des Antilles ont consenti durant ces dernières années de lourds investissements en équipements et en infrastructures pour leur permettre de réaliser l'impression de travaux de ville et la production de livres d'une qualité égale à des productions venant d'imprimerie à l'étranger. À côté de ces grandes entreprises d'impression, de nature industrielle, il existe une multitude de petites imprimeries de quartier, peu équipées et fonctionnant de façon semi artisanale. La grande majorité d'entre elles fonctionnent sans patente et à l'abri du fisc haïtien. Plusieurs d'entre elles s'adonnent au piratage et produisent des manuels scolaires illégalement et la qualité des livres ainsi produits est le plus souvent défectueuse pour ne pas dire médiocre. Ceci présente un

sérieux danger pour l'apprentissage des enfants qui ont en mains ces mauvais livres. Ces productions pirates affectent considérablement l'industrie de l'imprimerie formelle et de l'édition en Haïti, ainsi que la production intellectuelle. Cette activité menace à terme l'existence de ce secteur économique.

Les imprimeries en Haïti subissent une concurrence déloyale des imprimeries étrangères, du fait de la structure des taxes et droits de douane en Haïti. Alors que les imprimeries du pays paient des droits de douane et la TCA sur de nombreuses matières premières et les équipements nécessaires à la fabrication des imprimés en Haïti, les imprimés réalisés à l'étranger (livres, revues, journaux, dépliants, affiches etc.) sont importés exempts de tous droits et taxes. Le port de Port-au-Prince est le plus cher comparativement aux autres ports de la région. De ce fait, la production locale se trouve souvent à des prix de revient 20% plus chers, surtout que les coûts de production s'avèrent plus élevés en Haïti. L'absence d'électricité constante et fiable porte les grandes imprimeries industrielles à investir dans de véritables petites usines électriques.

Pour certains services d'entretien et de réparation il faut faire appel à des techniciens de l'étranger, faute de ressources humaines adéquates en Haïti. Vu le phénomène de l'insécurité, les entreprises haïtiennes doivent recruter les services de compagnies de sécurité, très coûteuses, afin de protéger leur investissement, ce qui ajoute encore des coûts auxquels ne sont pas confrontés les imprimeries à l'étranger, qui, elles, de surcroît, bénéficient d'incitation fiscale de leur État et même de subvention à l'exportation.

En Haïti, il existe aussi les Presses Nationales, entreprise d'État, dont la mission principale est la réalisation de travaux d'impression pour les organismes de l'État. Mais vu les faibles investissements consentis, les équipements sont majoritairement désuets, portant les Presses Nationales à ne pouvoir réaliser elles même plusieurs travaux d'impression pour l'État qui se trouve alors obligé de se tourner vers les autres imprimeries de la place et, dans certains cas, vers des entreprises étrangères. Toutefois les Presses Nationales réclament des imprimeurs de la place une quote-part du coût d'impression de travaux pour l'État, ce qui peut donner l'impression d'une forme de corruption.

Les bibliothèques

Les librairies remplacent les bibliothèques dans le pays. Quelques rares librairies de la zone métropolitaine de Port-au-Prince appartiennent à une maison d'édition. Certains éditeurs se sont tournés vers des entreprises commerciales, pas toujours spécialisées dans le métier du livre, pour remplir le rôle de distributeur ou de relais dans les villes et zones qu'elles desservent. Les bibliothèques nationales d'Haïti qui couvrent le territoire consistent en quinze entités, les unes plus maltraitées que les autres, c'est-à-dire ne respectant aucune norme de standardisation. Selon la directrice Générale de la **BNH**, ces bibliothèques n'existent que de noms. La bibliothèque centrale à Port-au-Prince, qui fonctionne en respectant certaines normes en bibliothéconomie, fait face à un grave problème d'espace et de carence en équipements. Quatre-vingt-dix-sept (97%) des écoles publiques n'ont pas de bibliothèques, les 3% qui existent sont archaïques et sont tombés dans un triste état de délabrement. En ce qui concerne le secteur non public, 8% d'entre elles sont dépourvues de bibliothèques. Pour celles qui existent, 5% sont assez correctes, en faisant référence aux écoles congréganistes et du reste sont peu fréquentées par les enfants. Pour ainsi dire, c'est archi-grave la structure bibliothèque haïtienne pour ne pas dire inexistante.

Nombreux sont les acteurs indépendants qui interviennent dans la chaîne du livre, pour apporter une plus-value dans la question et offre des services bibliothécaires plus ou moins acceptables tel est le cas de la **FOKAL**, la **FONHEP** et autres.

Le livre, un objet marchand

Depuis plus de cinq ans et ceci chaque année, les maisons d'éditions rééditaient les manuels scolaires publiés ; à quelques chiffres près, les contenus en étaient inchangés. Actuellement, le rapide renouvellement des programmes, les attentes des enseignants, qui sont aussi les prescripteurs des manuels, et un lien plus fort avec l'actualité interdisent de telles permanences. Les manuels changent, apparemment assez nettement, d'une génération à l'autre.

Ce renouvellement rapide est a priori favorable à la diffusion d'innovations scientifiques et didactiques. L'objet de cette politique en partie est d'assurer la prise en compte de ces innovations dans les manuels scolaires sur toute l'étendue du territoire de la république. Un manuel scolaire est un objet marchand ; il est fait pour être vendu.

Rappeler cette caractéristique est impératif si l'on veut comprendre le sens que peut avoir l'innovation pour les éditeurs. Leur projet n'est pas d'innover ou de diffuser de l'innovation mais de vendre. La structure assez rigide des manuels, leur coût de fabrication et les impératifs de calendrier sont autant de contraintes qui pèsent sur l'inévitable prise de risques liée à un projet innovant.

Les manuels scolaires contemporains intègrent au plus vite les événements du monde : conflits, tremblements de terre, manifestations sportives, édification d'un bâtiment symbolique. Les éditeurs et équipes d'auteurs tentent ainsi de répondre à une demande institutionnelle comprendre le monde contemporain – présente dans la plupart des Instructions Officielles. Réponse pertinentes lorsque des clés interprétatives sont proposées réponse inadaptée lorsqu'il s'agit simplement de proposer une actualisation des contenus, le plus souvent par des images plus spectaculaires que pédagogiquement ou scientifiquement utiles.

Ce branchement sur le monde amplifie le fonctionnement médiatique de la géographie des manuels scolaires. La nouveauté introduite est souvent, comme dans les médias, de nature empathique : le manuel doit véhiculer des représentations conformes à ce qu'attend le public. Celles-ci correspondent aux stéréotypes les plus diffusés quant aux lieux du monde.

Cependant, les manuels scolaires sont des objets tellement composites que des approches innovantes ne peuvent être exclues même si le succès d'estime qu'elles rencontrent ne correspond pas forcément à un succès éditorial, ce qui aux yeux des éditeurs ne plaide pas forcément pour leur multiplication. Tous les enseignants ont à l'esprit des ouvrages, des collections, des chapitres porteurs d'innovations.

Chaque livre comprend un double aspect : c'est à la fois une marchandise qui se vend, s'achète, se monnaie comme d'autres marchandises dans une économie régie par les lois du marché ; mais c'est aussi du texte, du papier imprimé de signes qui produisent du sens. Tout livre comprend donc une double face économique et symbolique. Il en va des livres comme de tout bien culturel : des disques, des tableaux, des films, etc. objets de transactions marchandes et de production / consommation de sens.

Le numérique

L'introduction du numérique dans le milieu scolaire en Haïti a pris une certaine extension depuis six ans, suite au tremblement de terre de 2010 qui a vu la destruction d'un grand nombre d'établissements scolaires dans les régions touchées. Des initiatives telles le programme « d'alphabétisation » de l'économiste Kesner Pharel, avaient vu le jour auparavant et avait permis l'introduction de laboratoires informatiques et du numérique dans certaines écoles du pays, mais ce n'est qu'à partir de 2011 que cette technologie révolutionnaire dans le domaine de l'éducation a frappé les esprits comme une opportunité pour transformer les techniques d'enseignement en Haïti.

En Haïti, il existe aujourd'hui les contenus numériques d'Haïti Futur, les contenus numériques interactifs de la division RETEL de la Maison Henri Deschamps qui sont adaptés à l'environnement des écoliers et sont conformes aux curricula du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle. Il existe aussi les cours universitaires en ligne – THESS (Technologie Hybride pour l'Éducation, la Science et le Savoir), la bibliothèque numérique d'Educavision et de « Library For All » le donnant accès aux utilisateurs à un large éventail de livres numériques, et une série éducative pour enfant « **Lakou- Kajou** ».

Le numérique en Haïti est d'une grande importance et il faudrait activer son implantation car il développe chez l'enfant les compétences en utilisation des nouvelles technologies faisant partie de plus en plus de la réalité quotidienne du monde moderne, il permet de dynamiser l'apprentissage et de donner accès à des contenus éducatifs dans les zones reculées du pays. Toutefois les contenus numériques ne sont autres qu'un outil qui vise à transformer mais qui ne se sert pas à remplacer les manuels scolaires qui demeurent indispensables particulièrement dans un environnement aussi délicat comme celui d'Haïti.

Les principaux handicaps au développement du numérique en Haïti :

- L'absence d'électricité dans la grande majorité des écoles du pays, l'absence d'infrastructures appropriées à l'implantation de cette technologie ;
- Le coût très élevé de la connexion à l'internet (le plus élevé de la région) la rendant inaccessible pour la grande majorité des écoles ;
- Le manque de formation des enseignants, qui n'ont pas de compétence suffisante en informatique et dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). De ce fait les enseignants sont réticents à accueillir le numérique dans leur salle de classe.
- Les effectifs trop élevés dans les salles de classe. Alors qu'il faudrait ne pas dépasser 30 élèves par salle de classe, la grande majorité des écoles du pays ont des effectifs dépassant 50 élèves par classe.
- Le coût élevé initial en équipements pour l'introduction des TIC au sein des écoles.

Industrie Nationale du Livre : Considérations générales

Sous le vocable industrie nationale du livre, il convient de comprendre l'ensemble des activités qui concourent à la production et à la commercialisation du livre. La production du livre a trois facettes qui s'imbriquent et se succèdent dans le temps :

1 - La création des œuvres de l'esprit en vue de leur communication par l'écrit ;

2 - L'édition de ces œuvres, ou plus précisément, la transformation du manuscrit en copie définitive s'apprête à être multipliée ;

3 - L'impression de la copie définitive ou sa multiplication mécanique sous forme d'exemplaire. Depuis les années trente, toutes ces activités ont acquis la dimension industrielle qui s'attache à l'avènement des processus de production de masse découlant de l'édition des livres de poche.

Cet événement a eu un profond retentissement sur les techniques de production et de commercialisation. En Haïti, le plus grand défi pour les éditeurs est le faible nombre de lecteurs ainsi que leur faible pouvoir d'achat. Ce qui réduit le nombre de livres produit et ainsi, augmente le coût unitaire. D'où, la révision à la réduction du marché des consommateurs des livres devient une loi et que l'on fait pragmatiquement et indubitablement face à un tournant de cercle vicieux.

La présente politique vise l'identification des facteurs négatifs qui font obstacle au caractère industriel de la production de livres et à saisir les courants favorables à la transformation du secteur de l'édition.

Pays d'environ dix millions d'habitants, dont à peine 30% de l'ensemble de la population sait lire, l'on convient à priori de l'exiguïté de son marché. Ceci apparaît comme l'une des premières explications de la nature quasi artisanale du fonctionnement actuel du secteur du livre en Haïti. Avec trois ou quatre maisons d'édition d'envergure internationale, Haïti jouit pourtant d'une excellente réputation dans le monde francophone du livre, voire dans les autres aires linguistiques grâce aux traductions faites des œuvres de ses meilleurs auteurs (**Frank Etienne, Odette R. Fombrun, Dany Laferrière, Yannick Lahens, Ketly Mars, Gary Victor etc.**).

L'un des libraires pense que l'amélioration de cette activité devrait passer par une multiplication de vitrines de livres dans les rues du pays. La réalité quotidienne inquiète à plus d'un titre car on note une disparition ou l'inexistence même de prestigieuses vitrines de livres. Au cours des deux dernières décennies, rien qu'à Port-au-Prince, de nombreuses librairies de renom « Librairie Auguste », « Librairie au Livre pour tous », « Librairie Stella », « Librairie de la Place » ont fermés leurs portes. Le même phénomène s'est aussi produit dans les grandes villes de province comme le Cap-Haïtien ou encore Jacmel. Ceci est encore dû à la baisse constante du pouvoir d'achat des lecteurs durant ces trente dernières années, qui a réduit le marché des libraires.

L'amélioration du secteur de la librairie en Haïti est une condition indispensable pour le développement de l'industrie du livre et de la lecture publique. Un livre vendu, acheté est un livre qui a une forte chance d'être lu. L'acte d'achat d'un livre est un acte volontaire qui contribue fortement à l'installation des habitudes de lecture dans une population.

Identification des marchés ciblés

En Haïti, le principal marché pour les éditeurs de manuels scolaires consiste en l'appel d'offres un marché annuel lancé par le ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle pour la fourniture de manuels scolaires. Selon un représentant du ministère, cet appel d'offres représenterait actuellement un marché annuel de près de 500 millions de gourdes (65 gourdes = 1 US\$), soit environ 7,7 millions US\$ en 2015.

Présentement ce marché se répartit en deux volets. Le premier est un programme de subvention pour les manuels scolaires proprement dits (environ 5,4 millions US\$) où 70% de la valeur des manuels est versé directement à l'éditeur alors que les élèves doivent déboursier le solde de 30% du prix du livre. Le second volet est un programme de dotation (environ 2, 3 millions US\$) pour des manuels où 100% de la valeur est assumé par l'État.

Le montant annuel disponible pour l'achat de manuels scolaires provient d'une appropriation établie par le gouvernement haïtien. La valeur totale du marché et le pourcentage du marché consenti à chaque soumissionnaire sont prédéterminés par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle. Le soumissionnaire doit répondre à l'appel d'offres à l'intérieur de l'enveloppe qui lui est assignée, en jouant sur la quantité de manuels offerts et sur le choix des titres. La quantité finit par souffrir des conséquences de cette approche. Certains éditeurs ne se soucient pas de la qualité des manuels qu'ils produisent, ce qui implique une durée de vie réduite et un remplacement plus rapide par le fournisseur. Le marché des manuels scolaires prescrits par le ministère est desservi principalement par huit éditeurs haïtiens.

La professionnalisation contre la marginalité

De même, la notion de professionnalisation devient déterminante car elle apparaît comme la ligne de partage entre des éditeurs intégrés ou en voie d'intégration et ceux qui restent dans une marginalité parfois clairement assumée. Très présente dans les réflexions et les préoccupations des structures pour le livre dans l'aire métropolitaine et surtout en région qui se sont dotées d'une charte nationale servant de référence, elle implique généralement la mise en œuvre au moins à minima des différentes fonctions d'une maison d'édition. Les dossiers d'aides à la publication interviennent, outre la domiciliation, des critères tels que la définition d'un programme éditorial, des relations contractualisées avec les auteurs (ou au moins l'exclusion du compte d'auteur), une diffusion-distribution organisée, même de façon embryonnaire.

L'évaluation du degré de professionnalisation d'une maison d'édition n'est cependant pas toujours aisée. S'il s'agit d'un critère permettant d'objectiver une politique d'aide, il comporte le risque de contribuer à la marginalisation de certaines structures ne remplissant que partiellement les conditions requises.

Par ailleurs, les aides à la publication doivent aussi avoir un effet incitatif et constituer un facteur de professionnalisation. La question, centrale, des critères de sélection des structures d'aides prend d'autant plus d'importance que sont en jeu des aspects liés aux conditions de renouvellement de la filière. Elle est directement liée à celle des logiques sous-jacentes au développement de politiques spécifiques du livre.

Problématique

Depuis plus de dix ans nombre d'imprimeries haïtiennes sont sous-utilisées et souffrent d'une baisse de performance comparativement aux imprimeries installées dans certains pays de la région notamment en République Dominicaine, en Guyane et les Antilles Françaises. Il y aurait donc beaucoup de problèmes techniques à résoudre pour que le pays (Haïti) puisse participer à ce type de prestation de services, de nature à améliorer ses échanges avec les pays de la région et du continent en particulier. Ce qui suit caractérise la dominance nettement extravertie des activités du livre à l'échelle nationale.

Les auteurs haïtiens cherchent de préférence à se faire éditer à l'étranger par exemple en France ou au Canada, ou se faire imprimer en République Dominicaine. Ils le font dans le dessin d'avoir accès d'attirer les marchés étrangers à investir dans leurs œuvres au lieu d'avoir les yeux rivés sur le marché haïtien qui n'offre absolument rien dans le contexte économique actuel lié aux achats qu'ils considèrent qui leur est synonyme de perte. Certains éditeurs et ceux qui publient à compte d'auteur préfèrent se tourner vers des imprimeurs en République Dominicaine, car l'impression leur revenant à moindre coût, mais simplement à cause d'une politique d'État en Haïti qui ne protège pas l'industrie locale. Comme déjà évoqué, l'environnement en Haïti entraîne des coûts plus élevés de production aux imprimeurs du pays (coût de l'énergie plus élevé en Haïti, dépenses en service de sécurité, coût du port de Port-au-Prince bien plus élevé que celui de Santo Domingo et autres ports de la région). Plusieurs matières premières et les équipements importés par les imprimeurs pour la production locale paient des taxes (telle la TCA) et/ou droits de douane alors que le livre importé n'est assujéti à aucun droit de douane ni aucune taxe. Ce n'est que contraints et par manque de perspectives de pouvoir réaliser une telle opération qu'ils consentent à recourir aux soins des maisons de la place. Cet état d'esprit comporte des conséquences graves.

Le meilleur partenaire de l'éditeur est le libraire. Ici nous entendons par libraire aussi bien le point de vente de livres associé à une autre activité, que le distributeur en gros de livres. En Haïti, les libraires ne sont pas les véritables partenaires des éditeurs locaux. Pour preuve, la plus grande partie de leur chiffre d'affaire est couvert très majoritairement par les livres importés.

Il est normal donc que l'attention des libraires soit focalisée sur leurs relations avec l'extérieur. Les opérations de diffusion et de promotion entreprises de concert avec les éditeurs nationaux se font de manière ponctuelle et se fondent essentiellement sur la bonne volonté des uns et des autres, et non sur une réelle communauté d'intérêt. La Librairie universitaire qui diffuse une partie des publications des Editions techniques, n'entretient quasiment pas de relations professionnelles suivies avec cette dernière. Les rapports entre les deux structures se situent tout juste au niveau de la simple courtoisie.

Pour l'éditeur français qui réalise une bonne partie de son chiffre d'affaire dans les pays du Sud inclusivement le nôtre, sur le marché scolaire, ne considèrent pas nos libraires comme des partenaires privilégiés. Le vecteur de vente des manuels scolaires est différent de celui que constituent les libraires. La vente se fait souvent en direct avec les écoles qui font usage de ces manuels scolaires importés.

Le secteur du livre en Haïti est confronté à d'importants défis. Les éditeurs bien financés qui exploitent les grands marchés attirent bon nombre des meilleurs auteurs de la chaîne du livre. Les libraires indépendants se trouvent souvent dans une situation précaire car ils font concurrence avec les détaillants nationaux et internationaux. Si on le compare à celui de la plupart des autres pays, le marché du livre en Haïti est restreint. Par conséquent, le coût de revient chez les éditeurs et libraires indépendants est supérieur à celui offert par leurs concurrents, ce qui les empêche de leur faire concurrence à l'échelle nationale et internationale. Si l'on veut mettre fin à l'érosion du secteur du livre dans le pays, et, plus important encore, renverser celle-ci, il est essentiel que le pays, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (**MENFP**) se dote de moyens pour permettre de développer, de renforcer et de faire connaître ces organisations.

Globalement, le secteur du livre en Haïti n'est pas réellement organisé en vertu de ses manques de cohérence. Les activités connexes, qui devraient s'intégrer pour lui donner de la structure s'ignorent, ou n'ont pas de perspectives communes sur leurs devenir respectifs. Il en résulte un gaspillage d'énergie dans des sens disparates et des économies extraverties, facteur de déperdition monétaire pour le pays. De ce fait, le secteur du livre, qui aurait pu être source d'un grand nombre d'emploi, est en fin de compte générateur de peu d'emploi à l'échelle nationale.

Le livre comme moyen unique d'expression de notre culture

Victor Hugo prenait-il ses rêves pour la réalité quand il affirmait que le genre humain qui était encore un liseur deviendrait bientôt un lecteur ? La réalité est que, plus d'un siècle après son affirmation, nombreux haïtiens - haïtiennes sont encore loin d'être des lecteurs.

L'État haïtien par l'entremise du gouvernement souhaite faire en sorte que la population haïtienne compte davantage de lecteurs actifs. Il reconnaît que le livre constitue une porte d'accès privilégiée au territoire de l'imaginaire. La lecture est une ouverture sur un monde nouveau, une invitation pour chaque personne de recréer un univers sans limite, tout en développant ses propres valeurs et en définissant ses rapports avec le monde. La lecture doit accompagner l'individu à chaque étape de sa vie, afin de renouveler cette invitation à l'enrichissement personnel.

En exprimant une vision du monde, les auteurs transmettent un point de vue unique qui renvoie à leur communauté une image de ses réalités et une expression de ses valeurs fondamentales. Ils contribuent ainsi à susciter le dialogue, à favoriser une meilleure compréhension et un plus grand respect mutuel, et à faciliter le changement. L'œuvre littéraire constitue un moyen de communication avec le monde, elle donne accès à la diversité des réalités et des expériences culturelles, et elle dessine des ponts interculturels de façon à privilégier une plus grande harmonie entre les cultures.

Le livre constitue un miroir pour le lecteur, lui permettant d'accéder aux multiples possibilités imaginatives de son propre milieu. Chaque roman, chaque nouvelle, chaque conte, chaque poème est une invitation à interpréter un univers qui nous est suggéré à devenir créateur à notre tour. Nos auteurs ont su créer des lieux et des personnages fictifs qui habitent aujourd'hui notre monde parce qu'ils deviennent réels, parce qu'ils ont un sens, parce qu'ils sont vrais.

Aspect littéraire

La littérature est un moyen d'expression essentiel à un peuple. Elle constitue un outil pour bâtir une identité commune, pour consolider un esprit d'appartenance à une culture, ainsi que pour créer une cohésion sociale autour de valeurs partagées et de projets collectifs. C'est par ce partage des mêmes référents culturels qu'une population développe un sentiment de fierté collective.

Comme l'écrit l'auteur acadien Herménégil de Chiasson, la lecture est investie d'un pouvoir, celui de comprendre le monde, celui de se l'approprier, celui de créer. Toute personne ayant accès au livre à la possibilité de se connaître elle-même. La littérature est un moyen d'expression essentiel à un peuple. Elle constitue un outil pour bâtir une identité commune, pour consolider un esprit d'appartenance à une culture, ainsi que pour créer une cohésion sociale

autour de valeurs partagées et de projets collectifs. C'est par ce partage des mêmes référents culturels qu'une population développe un sentiment de fierté collective.

Restructuration et refondation du secteur

Ainsi, la chaîne du livre présentait déjà une carence en bibliothèques publiques et centres culturels de proximité, une absence criante de critiques littéraires ou de relais médiatiques portant l'écho des nouvelles publications. Il reste donc à profondément structurer un secteur qui ne cesse de démontrer sa vitalité, tant sur le plan des publications, que de la création ou encore de l'appétence du public. La question de la réorganisation du livre se pose donc collectivement pour l'élaboration d'actions et de projets pérennes.

Édition à compte d'auteur en Haïti

Au vu de la renommée internationale dont jouissent de nombreux auteurs haïtiens récipiendaires de prix littéraires prestigieux, le nombre de maisons d'édition sur place éditant des livres de Littérature générale reste relativement faible. Ils sont au nombre de quatre ou cinq et leur fonds éditorial est relativement limité.

Encensés par un public national réceptif, certains auteurs choisissent de se faire publier à l'étranger lorsqu'ils le peuvent, tandis que beaucoup sur place préfèrent l'autoédition. Par ce biais en guise de comparaison, les ventes locales supplantent parfois celles de l'extérieures. Qu'ils s'agissent d'auteurs confirmés tels que Frank Etienne ou de jeunes auteurs, la majorité d'entre eux publie en Haïti à compte d'auteur en dépit d'une qualité d'impression très inégale. Pour le moment, l'édition à compte d'auteur se prévaut d'une double fonction vitale dans le paysage littéraire haïtien. Certains auteurs courtisés par des maisons d'édition à l'étranger publient à nouveau leur ouvrage à compte d'auteur en Haïti, pour d'une part, proposer un prix d'achat plus abordable pour le lectorat haïtien et d'autre part, donner une existence tangible à une œuvre diffusée principalement à l'extérieur, et donc méconnue en Haïti, ou si ce n'est par ouï-dire.

Les éditeurs nationaux

Le contexte de marché restreint ne favorise pas le développement des éditeurs locaux. Les maisons d'édition en Haïti n'ont pas toutes une ligne éditoriale spécifique. Parmi les plus connues, C3 Édition, Le Nouvelliste, Fardin qui édite essentiellement des œuvres haïtiennes tombées dans le domaine public, les Éditions Haïtiennes (EDITHA) qui s'est spécialisée dans l'édition de littérature jeunesse, les Éditions Henri Deschamps, les Éditions Zêmes, CUC, Kopivit-l'Action Sociale, Éditions du Canapé Vert ; les Editions des Presses Nationales d'Haïti et l'Édition de l'Université d'État d'Haïti.

Dans le cas de ces deux dernières, elles n'ont pas vocation à éditer des ouvrages littéraires, préférant le champ des ouvrages de nature scientifique et universitaire. Hérard Jadotte, représentant des Éditions Université d'État d'Haïti, explique que la politique éditoriale cible les ouvrages non fictionnels de sciences sociales et humaines ainsi que de sciences techniques et de médecine. Pourtant, il conçoit l'importance de la diversification de la production éditoriale par le biais d'une politique du livre visant à élargir le marché.

Bibliothèques ou librairies

D'une manière générale, les éditeurs peinent à écouler leurs livres en raison du faible nombre des lieux de diffusion. La plupart des librairies sont concentrées à Pétion ville. En province, les petites librairies vendent surtout des manuels scolaires, de sorte que certains éditeurs et libraires envisagent l'émergence de nouvelles librairies ou de commerces dont les activités pourraient être compatibles avec la vente de livres, comme une réponse partielle à leur problème. Pourtant là n'est pas la priorité selon la responsable de la DNL (Direction nationale du livre), Emmelie Prophète qui met en garde contre la tentation de transposer les paradigmes culturels des pays développés à Haïti, puisque le contexte local exhorte a contrario de trouver des solutions endogènes de développement, à partir par exemple, du déploiement d'effort pour la réalisation urgente d'infrastructures publiques et particulièrement, de lieux de lecture.

Pénétration du livre

Si le livre s'achète peu en raison d'un pouvoir d'achat modique, il circule relativement bien dans la capitale par le système de prêt. Or, sur le plan international, l'étroitesse des marchés du sud empêche une diffusion fluide et à grande échelle. Anaïse Chavenet, directrice de « Communication Plus » une société privée de diffusion et représentante de l'Association haïtienne des professionnels du livre, développe une activité orientée vers la distribution de films/spots publicitaires, musique et surtout d'auteurs haïtiens sur le territoire national, mais aussi à l'étranger. Cette entrepreneuse noue des partenariats à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, et collabore volontiers avec des maisons d'édition tels que Vents d'ailleurs dont le catalogue compte un grand nombre d'auteurs haïtiens. Communication Plus fournit en ouvrages quelques librairies en Amérique du Nord spécialisées dans l'édition haïtienne. D'autres marchés sont partiellement desservis lorsque les moyens le leur permettent. En cela, la coédition devient une manière efficace et moins coûteuse de faire voyager les livres haïtiens au reste depuis plusieurs mois, la maison d'édition de Rodney Saint-Éloi, Mémoire d'encrier située à Montréal, collabore avec Communication Plus pour la diffusion de ses ouvrages, qu'elle vend 50 % moins cher pour le marché haïtien.

L'éditeur est motivé par la volonté de démocratiser la lecture et ouvrir les portes du savoir afin que le livre ne soit plus un privilège, mais une porte sur l'avenir. Loin de rebuter la directrice de la DNL, elle intègre ce paramètre dans sa campagne en faveur de la lecture « Le savoir pour garantir l'avenir », grâce à un système de prêt à la portée des enfants favorisant la circulation du livre dans des quartiers où il était quasiment inexistant. En marge des librairies et bibliothèques, les foires font partie intégrante de la chaîne de diffusion du livre. Depuis trois ans, la DNL organise une manifestation à l'approche de Noël « Dites-le avec un livre » pour promouvoir l'idée de ce cadeau à prix réduit. La manifestation populaire « Livre en folie » qui en est à sa 21e édition organisée par des institutions privées, devient également un rendez-vous prisé pour l'achat de livres.

« La Fête du Livre Jeunesse » qui en est à sa 10^e édition est un rendez-vous annuel très attendu pour la promotion, la vulgarisation et la vente à moitié prix des livres de littérature jeunesse d'auteurs haïtiens et édités par des maisons d'éditions haïtiennes.

La traduction pour un lectorat créolophone

Le lectorat créole largement minoritaire, tend à s'accroître grâce aux réformes instaurant dans les années 1979-1980, l'enseignement de la langue créole dans le tronc commun. Si la population est majoritairement créolophone à l'oral, elle est inversement plutôt francophone à l'écrit, cela explique la production minimale de textes en créole due à un manque de traducteurs formés. Une jeune génération a appris à lire et écrire en créole avec à terme, une ouverture vraisemblable vers des traductions et des textes en créoles. Récemment, l'écrivain et scénariste Gary Victor a traduit en créole haïtien « Le Petit Prince » d'Antoine de Saint-Exupéry. Clotaire Saint-Natus a également traduit en créole le roman de Jacques Roumain « Gouverneur de la Rosée » sous le titre « **Mèt La wouze Douvan jou** ». Editha a publié en version créole plus d'une quinzaine de titres de son fonds de littérature jeunesse. CUC et Copivit-l'Action Sociale ont aussi publié des œuvres en créole. Ces initiatives invitent à l'avenir, la généralisation de cette démarche.

Assise du livre, ses objectifs

Dans la perspective de jeter les bases d'une refonte du secteur, des professionnels haïtiens, organisent en avril 2012 les assises du livre pour recueillir des données détaillées concernant les ramifications de cette économie et évaluer précisément les besoins des libraires, des éditeurs, des diffuseurs, des traducteurs, des lecteurs et de la population dans son ensemble. Si le livre se vend relativement bien au regard d'un contexte économique difficile, les politiques d'alphabétisation pourraient drainer davantage de lecteurs. La structuration d'un marché en Haïti doit être exploitée sous tous ces aspects : collecter des données fiables, réunir les acteurs du livre autour d'une réflexion sur le devenir économique du secteur ; le rendre viable tout en permettant à chacun de jouer sa partition sans empiéter sur les prérogatives des autres ; enfin faciliter l'accès au livre. Il est prévu que les synthèses des assises du livre préfigureront à la mise en place d'une politique du livre et de la lecture en Haïti.

Littérature jeunesse

La littérature jeunesse englobe tous les aspects de la production écrite pour l'enfance et l'adolescence. Ce sont des livres qui parlent de la jeunesse et à la jeunesse, et qui peuvent sans nul doute participer au développement des habiletés linguistiques générales comme à l'ouverture au monde des apprenants. Cette approche nouvelle, qui cherche à aider l'apprenant à comprendre et à participer au monde qui l'entoure, illustre bien les possibilités de la littérature jeunesse comme mouvement innovateur en éducation. L'idée de faire de la littérature jeunesse un outil pédagogique privilégié est relativement récent et s'est avérée irréfutable. Aujourd'hui, la pédagogie lui attribue une valeur significative. Le livre de littérature jeunesse n'est pas un objet scolaire dont la fréquentation est obligatoire, mais un outil de référence accessible, qui donne le pouvoir de comprendre le monde et d'y prendre sa place. Ainsi les livres de littérature jeunesse et des romans pour les jeunes s'adressent aux enfants, aux adolescents, dans leur langue et leur renvoie une image dans laquelle ils se reconnaissent, mais également dans laquelle beaucoup d'adultes aiment à se retrouver.

La littérature jeunesse en Haïti

Depuis plus de 20 ans, plusieurs maisons d'édition ont commencé par développer leur fonds en littérature jeunesse telles que : Les Éditions Haïtiennes (EDITHA), les Éditions du Canapé Vert, les Éditions Méthodistes, les Éditions Zêmes, CUC, Kopivit-l'Action Sociale. Les textes de ces

albums ou de ces livres de poche sont écrits par des auteurs haïtiens et illustrés par des dessinateurs haïtiens. De ce même acabit. Ces livres s'adressent aux enfants à partir de l'âge de 5 ans. Les histoires sont ancrées dans la réalité haïtienne et prennent en compte le niveau de langue des enfants dans les deux langues officielles, le créole et le français. Avec plus de 350 titres, la littérature jeunesse haïtienne est sur la bonne voie.

Depuis plus de 15 ans, ces maisons d'éditions spécialisées en littérature jeunesse, organisent une journée baptisée « La Fête du Livre Jeunesse » où les enfants, les parents et les écoles sont en contact avec les livres, les auteurs. Ils bénéficient aussi d'animations autour du livre jeunesse. Les livres sont vendus à moitié prix grâce au financement des maisons d'éditions et d'entreprises haïtiennes qui sponsorisent cette journée. D'autre part, une place importante est accordée à la littérature jeunesse lors de la grande foire appelée « Livres en Folie » qui se tient tous les ans à Port-au-Prince et dans plusieurs villes de province.

Peu à peu, plusieurs écoles à travers le pays et des centres de lecture se sont dotés de valise bibliothèque afin de rendre les livres jeunesse plus proche des enfants. Des livres haïtiens de littérature jeunesse sont régulièrement sélectionnés dans des chaînes de lecture internationale telle que « La Bataille des Livres ».

La revue **TAKAMTIKOU** spécialisée en littérature jeunesse avec des articles et des présentations critiques de nouveautés dans le monde francophone a retenu en plusieurs fois dans leur recommandation et leur « **coup de cœur** » plusieurs titres haïtiens. Cependant il est de constater que le genre documentaire est presque inexistant. Il serait fortement recommandé que les éditeurs se penchent sur cet aspect.

Le faible pouvoir d'achat de la famille haïtienne ne permet pas aux parents de mettre entre les mains de leurs enfants des livres. Il serait bon que le **MENFP** mette en place une politique portant les écoles à se munir de ces livres et à encourager la lecture plaisir en classe.

Le livre à l'école et le personnel enseignant

Parlant de manuels scolaires, on ne doit pas avoir l'œil rivé seulement sur les élèves, mais aussi le personnel enseignant. À l'heure de l'internet, le manuel scolaire reste malgré tout un outil très utilisé par les enseignants. Il est aussi un passeur de savoirs s'adressant directement aux élèves. Contraint de respecter sinon la lettre du moins l'esprit des instructions officielles, le manuel n'en est pas moins le fruit d'une stratégie d'écriture concertée et de choix précis. Ainsi, l'Etat doit orienter une partie de la production des manuels scolaires vers le personnel enseignant. On s'aperçoit aisément que pour de nombreux enseignants le manuel scolaire est d'abord un point d'ancrage. En ce sens il recouvre plusieurs fonctions qui sont rassemblées dans ce seul objet et qui vont être mises en œuvre dans la classe et plus généralement dans l'année. Parmi ceux-ci on peut citer :

- Les sources documentaires,
- Les exercices,
- La progression annuelle,
- Le lien avec le programme officiel,
- L'objet transitionnel avec l'élève et la famille.

Or dans les pratiques observées, on peut noter que nombre d'enseignants fabriquent eux-mêmes leurs supports ou vont en chercher en ligne, de même que les exercices. On s'aperçoit aussi que

la Progression annuelle et les liens avec les programmes officiels sont en fait des éléments beaucoup plus importants qu'on ne l'imagine.

En effet, le ministère doit développer les produits d'accompagnement aux programmes, en particulier en direction des enseignants et des familles. Le personnel enseignant ne peut pas produire des miracles dans le système. Ils doivent être formés et disposés d'un environnement éducatif doté d'une certaine adéquation matérielle susceptible de créer un climat propice pour l'apprentissage. Ainsi, la politique du livre à l'école doit tenir compte du personnel enseignant aussi bien que des conseillers pédagogiques.

Les problèmes de disponibilité de manuels scolaires et les besoins en matière d'édition sont particulièrement graves dans l'enseignement fondamental, secondaire et technique. L'Institut de la réforme et de l'action pédagogique (**IRAP/ONAPE**) est l'organe de centralisation des besoins en matériels pédagogiques du Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle.

Ses fonctions doivent englober la conduite de la réforme de l'éducation, l'élaboration des programmes, l'offre de support à l'enseignement et le fonctionnement d'un centre de documentation des enseignants.

Ligne éditoriale

La ligne éditoriale représente l'ensemble des choix et décisions que fait une maison d'édition, un éditeur un directeur de revue, de collection littéraire, une société pour se conformer à une ligne morale ou éthique définie ».la ligne éditoriale détermine le cap à atteindre et la manière d'y parvenir, autrement dit, l'orientation des contenus.

Importance de la ligne éditoriale

En matière de contenus éditoriaux, comme pour tout autre sujet lié à la communication écrite, orale ou télévisée, la définition d'une stratégie et le respect d'une cohérence sont essentiels. Dans le cadre de la production de manuels scolaires, la mise en place d'une ligne éditoriale cohérente est une des règles à respecter. Il s'agit en quelque sorte d'établir des normes rédactionnelles. Ce n'est pas toujours le cas pour certaines maisons d'édition en Haïti.

La nécessité de fixer une ligne éditoriale claire

La ligne éditoriale est, ainsi, l'ensemble des règles définissant l'orientation des contenus, l'ensemble des choix et décisions visant à assurer la cohérence des textes et permettant de définir, en quelque sorte, l'identité des supports de communication, qu'il s'agisse de manuels scolaires, d'un journal d'entreprise, d'un magazine papier, d'un roman etc....

Éléments fondateurs

La ligne éditoriale doit être inscrite dans un projet éditorial de long terme, apportant une cohésion globale à un ensemble de contenus. Plus le projet sera clair, plus le lecteur sera en mesure de distinguer une publication par rapport aux autres, mais également de reconnaître, au fil de ses lectures, l'identité de celle-ci, y revenant plus facilement et plus fidèlement sachant à l'avance le type d'information et de traitement de l'information qu'il y trouvera. Savoir de quoi on parle et comment on va en parler doit être donc la base de la ligne éditoriale.

L'important est la cohérence et donc la définition d'un cadre conceptuel pour la maison d'édition, un fil conducteur, une orientation à suivre.

Existe-t-il une ligne éditoriale en Haïti ?

Pour plusieurs maisons d'édition, il existe une ligne éditoriale. Toutefois pour d'autres, il n'y a pas l'application d'une ligne éditoriale, pas de cohérence, pas une spécialité. Les grandes maisons d'édition en ont une. Par exemple les Éditions Haïtiennes (EDITHA) se sont spécialisées dans la littérature jeunesse et les manuels scolaires pour le troisième cycle fondamental et le secondaire. Fardin édite des auteurs haïtiens dont les œuvres sont tombées dans le domaine public, Deschamps avec son slogan « une institution au service de l'amélioration de la qualité de l'éducation en Haïti » s'est spécialisée dans l'édition des manuels scolaires en français et en créole pour les différentes matières allant du préscolaire à la 6ème année de l'enseignement fondamental.

CUC et Copivit-l'Action Sociale éditent majoritairement des manuels en créole. Certaines maisons d'édition, à l'écoute du marché, renouvellent et mettent à jour régulièrement les manuels qu'ils éditent, d'autres ont un fonds resté statique depuis de nombreuses années. Il faut donc questionner toujours l'orientation éditoriale en donnant plus de clarté à la politique éditoriale en remettant l'usager au centre des préoccupations et des politiques.

Justification de la politique du livre

Le gouvernement haïtien désire faire en sorte que le livre fasse partie de notre quotidien. Les livres nous transmettent des connaissances sur la société, la langue et l'histoire, et constituent un véhicule puissant pour l'expression de notre identité et de notre culture. Ils nous rappellent nos origines et nous permettent d'exprimer notre propre façon de concevoir l'avenir. Ils nous ouvrent une fenêtre sur le monde et célèbrent la diversité et la richesse des expériences de l'humanité. Ils permettent la transmission de nos récits, de notre culture et de notre histoire aux prochaines générations.

Par l'élaboration de la Politique du livre à l'école en Haïti, l'ONAPE entend mettre au premier rang le livre et la lecture dans l'édification d'une société qui valorise le savoir, la culture de l'imaginaire et l'ouverture sur le monde. L'incidence de la lecture sur la qualité des apprentissages n'est plus à démontrer. C'est pourquoi le livre doit constituer un ingrédient indispensable de toute stratégie d'enrichissement des connaissances et des compétences.

Les livres sont très importants pour notre civilisation. Ils développent notre imagination, nous permettent d'apprendre, de transmettre aux générations futures, ils créent une activité économique et donnent des emplois. Les livres sont très importants pour les enfants, car ils développent leur imagination comme par exemple en observant une page de couverture. Dans le texte de Le Clezio, Histoire du livre de jeunesse, même un enfant qui ne sait pas lire, imagine une histoire en observant les lettres de l'alphabet. Les livres peuvent également rassurer comme dans "Mémoire d'une jeune fille" de Simone de Beauvoir, ou lire permet d'oublier tous les éléments extérieurs qui font peur et de se plonger dans le récit du livre. Ces arguments développent l'importance du livre qui aide les jeunes enfants à grandir et à se construire.

Les livres sont aussi la mémoire des Hommes. Les grands événements de l'histoire sont racontés, expliqués pour ne pas être oubliés. Certains donnent des informations et transmettent un savoir

sur le monde qui nous entoure. D'autres relatent la vie quotidienne et servent à mieux nous faire comprendre notre existence. « Les livres procurent à l'enfant un immense plaisir, bien avant qu'il ne sache lire. Lorsque l'adulte sélectionne un livre ou répond à la demande d'un enfant, il construit un moment privilégié. Feuilletter un livre, ou des livres, à deux ou trois, en petit groupe, observer, toucher, sentir, donnent du sens et l'envie de chercher à comprendre. »

Le professionnel de la petite enfance peut, à travers les livres qu'il choisit pour l'enfant, l'aider à maîtriser ses émotions et à dépasser les difficultés qu'il rencontre dans sa vie quotidienne. D'autre part, les livres sont un objet ludique à part. Ils sont utiles à l'adulte pour jouer avec l'enfant, mais également aux enfants pour jouer entre eux. Les livres deviennent des supports de jeu et de communication qui favorisent le sensoriel, l'imagination et la relation ludique.

Lire un livre aux enfants est un moment privilégié de partage et d'échange. Un livre encourage la construction de soi et favorise l'autodétermination et l'autonomie de l'enfant, qui se traduit par : je veux, je sais, je peux, je dois. Enfin, une bonne histoire enrichit le vocabulaire et permet ainsi de développer des pensées plus complexes. Il permet l'échange entre les personnes, et accroît les connaissances de chacun.

Peu à peu, l'enfant va découvrir le livre comme un objet que l'on tient d'une certaine façon, dont les pages se tournent d'une certaine manière, et sur lesquelles on pose le regard selon une certaine orientation. Pendant cet apprentissage, l'adulte se doit d'être patient et d'être un médiateur également. Tantôt il lira fidèlement l'histoire, tantôt il s'appuiera sur les images, tout en accompagnant l'enfant dans les mondes qu'ils explorent ensemble.

Les livres sont importants pour l'activité économique, ils créent des emplois. Les premiers sont les auteurs qui effectuent un travail d'écriture comme Valéry dans "Mémoire d'un poète" où le sens du poème vient à la fin. Puis viennent les éditeurs qui choisissent le bon livre selon plusieurs critères dont l'un des plus importants est la célébrité de l'écrivain comme nous le confirme Jérôme Lindon dans "L'intérieur". Et enfin, l'imprimeur qui travaille beaucoup en peu de temps comme dans "Les Épreuves" de César Birotteau ou pour réussir à imprimer ce roman il a fallu une grande motivation.

Les livres gardent l'histoire des Hommes ainsi que sa "Mémoire", développent leurs imaginations, donnent des emplois et enfin apportent beaucoup de plaisir à certaines personnes. Ces raisons expliquent pourquoi l'état a donc intérêt de mettre à la disposition de ce secteur d'activité combien important pour la société une politique.

Les Manuels Scolaires dans d'autres pays

Le problème qui se pose encore, à l'heure actuelle, pour beaucoup de pays, est celui d'assurer la fourniture de livres scolaires à l'ensemble de leur système d'enseignement. C'est une entreprise qui exige des moyens considérables, compte tenu de la complexité des différentes opérations que supposent la production et la distribution des livres. Cependant, à côté de ces aspects très importants et déterminants, l'un des objectifs majeurs des autorités éducatives est de fournir des manuels qui correspondent au contexte social et culturel de leur pays et soient appropriés aux besoins de leur système d'enseignement. Le recours à un personnel national pour l'élaboration de ces manuels est une des principales conditions qui permette d'atteindre cet objectif

Depuis que l'instruction scolaire pour tous a été instaurée, tout d'abord dans un certain nombre de pays, puis reconnue comme un droit universel, l'utilisation généralisée des manuels s'est imposée comme une nécessité pour assurer l'efficacité de l'enseignement et la réussite scolaire.

La fourniture de manuels scolaires

Fournir des manuels, pour les différents niveaux d'enseignement, à l'ensemble des élèves, est un problème que beaucoup de pays ne pourront résoudre que progressivement, compte tenu de la magnitude des besoins. La priorité est presque partout accordée à l'enseignement primaire où ces besoins sont les plus urgents.

Le rôle du manuel est non seulement de faciliter l'enseignement mais également de développer chez l'élève l'attrait pour le livre et l'habitude de l'utiliser pour augmenter les champs des connaissances et rechercher des informations

Le manuel scolaire fait partie du paysage d'enseignement de plusieurs pays. Cependant, sa production, ses fonctions et sa structure changent d'un pays à l'autre. Selon les pays ; il y a un seul manuel officiel avec ou non obligation d'utilisation, ou plusieurs manuels.

La politique de choix du manuel varie d'un pays à d'autres. Aux Etats-Unis d'Amérique le Canada, les enseignants choisissent eux-mêmes les manuels (Tolman et al. 1998) alors qu'aux Royaume Unis (Douglas et al, 2007) et en France le manuel est choisi et acheté par l'établissement.

Les Manuels sont une traduction d'une directive institutionnelle, exprimée souvent sous forme de programme, selon une interprétation des auteurs. Ils sont donc un résultat d'une transposition didactique (Chevillard, 1985, 1992) des textes de programmes.

Dans certains pays de l'Amérique du nord et de l'Europe, les livres (manuels) scolaires sont considérés comme des produits d'institutions transpositives. Celles-ci peuvent être des personnes particulières ou des groupes de personnes chargées par des autorités de rédiger le manuel.

« L'évolution des manuels s'explique donc en priorité comme une réponse des éditeurs à ce qu'ils pensent être une doctrine pédagogique, même si cette prétendue doctrine n'a jamais été globalement énoncée. Ainsi l'enquête sur les manuels rencontre nécessairement le discours pédagogique, explicite ou implicite, qui émane de l'institution. De même, le regard sur l'usage du manuel dans les classes dévoile les pratiques enseignantes. Autrement dit, il serait illusoire de penser pouvoir analyser le manuel scolaire en dehors du système dont il est un des éléments ».

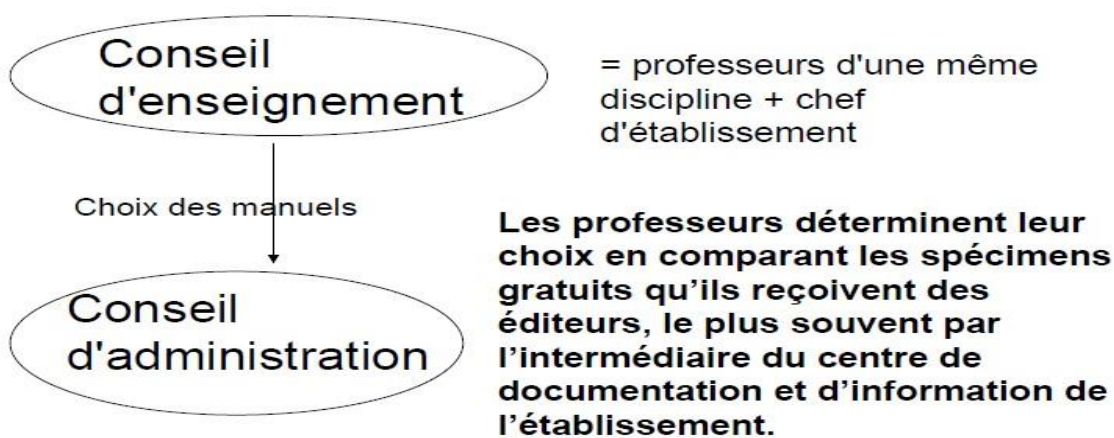
Cas de la France

"La situation française, comparée à celle d'autres pays démocratiques, est paradoxale. La France a une conception fortement centralisée et impérative des programmes. Une des fonctions des corps d'inspection est de veiller à leur stricte mise en œuvre. Mais les éditeurs interprètent les programmes en toute liberté et le choix du support pédagogique essentiel que représente le manuel est de la responsabilité du professeur. Ces principes ont plus d'un siècle, ils datent des débuts de l'affirmation de la Troisième République et n'ont été remis en cause que par le régime de Vichy. Les programmes sont nationaux et obligatoires parce que le principe de l'égalité

d'éducation est fondateur des institutions ; le choix des manuels est confié aux enseignants comme un symbole de leur liberté pédagogique."

Dans les écoles primaires, les communes financent l'achat des manuels. Au collège l'achat des manuels est pris en charge par l'État, la gratuité de l'enseignement étant assuré jusqu'à la classe de 3eme. Au lycée, la liste des livres obligatoires est fournie aux familles qui les achètent. Le problème des coûts n'intervient pratiquement jamais dans les choix. Récemment, certaines régions financent les manuels.

CHOIX DES MANUELS EN FRANCE



Les Editeurs et les Manuels en France

"Le ministère de l'éducation nationale a des relations régulières avec le syndicat national des éditeurs scolaires. Il informe les éditeurs des changements des programmes, qui réglementairement doivent être publiés quatorze mois avant leur mise en application afin de laisser aux éditeurs un temps suffisant pour concevoir et fabriquer les livres. Des rencontres informelles sont parfois organisées entre les éditeurs et les responsables de la conception des programmes (groupes techniques disciplinaires)" Intervient également *Savoir Livre* qui se présente comme une « association sans but lucratif réunissant divers acteurs du système éducatif Elle est contrôlée par les éditeurs les plus importants. Elle organise colloques et groupes de réflexion et collabore volontiers avec le ministère. Les éditeurs recherchent naturellement, en priorité, l'adhésion des enseignants prescripteurs ; les manuels sont donc conçus en fonction des vœux des professeurs plus qu'en fonction des souhaits de l'institution ou des besoins des élèves.

Usage des manuels en France

Ecole primaire la pratique la plus courante consiste à construire la séance d'enseignement à partir de plusieurs manuels. "Visiblement, pendant leur formation initiale, les maîtres ont appris à construire des séquences, ils n'ont pas appris l'usage du manuel ni le rôle qu'il pourrait jouer dans les apprentissages"

Cas des manuels de Mathématiques

"Si tous les élèves de collège disposent du manuel de mathématiques, ils l'utilisent peu. Seul un très petit nombre d'enseignants (12,5 %) s'appuient sur le manuel tout au long de la séance, pour un tiers d'entre eux l'utilisation est épisodique. Le manuel de mathématiques est en réalité une banque d'exercices où l'enseignant puise. La référence, en classe, à l'exposé des connaissances n'intervient que dans 13 % des situations observées. Les élèves sont incités (64% des cas) à utiliser leur manuel à la maison mais il s'agit toujours d'indiquer des exercices et fort rarement (16 % des cas) de prescrire l'apprentissage des connaissances.

Exemple régional

Prenons quelques exemples de la région par exemple : la Jamaïque et la république voisine. Ils ont une politique d'extraversion outrance orientée vers une importation au tarif. Dans ces systèmes, l'Etat assure le financement et la gestion des manuels scolaires.

A la Jamaïque, aux environs des années 2000, le problème des manuels scolaires constituait une toile de fond pour les autorités. Ils engageaient une grande bataille en affrontant la question de la formation et l'accompagnement des auteurs et éditeurs, avec une vaste campagne de financement envers la production des manuels scolaires et le montage de structure solide de distribution.

Quatre-vingt-quinze pour cent (95%) des filles et 94% des garçons ont accès à l'école primaire. Quatre-vingt-quatre (84%) des adultes garçons et 95% des adultes filles sont alphabétisés. Il y a donc une pression sur l'industrie du livre.

En république dominicaine, c'est à peu près une bataille gagnée. Après 11 ans de subvention, ils sont à un niveau de prêt et bourse et de dotation totale. L'Etat subventionne à hauteur de 50% les manuels scolaires. Les écoliers peuvent les acheter partout sur le territoire au prix de subvention dans les librairies agréées. Chaque école détient une bibliothèque standard doter de tous les manuels et matériels didactiques y afférents que les élèves peuvent utiliser, soit sous forme de prêt soit en consulter sur place.

Leçons tirées

La question des manuels scolaires relève de la compétence de tous les acteurs impliqués dans le système éducatif aussi bien que les prestataires de services intervenant dans le métier du livre. Il est important dans le cadre d'une politique d'austérité de subvention, mais dans le cadre d'une politique sur dix années, tout en ayant soin d'organiser et de structurer le secteur en orientant ses champs d'action sur les principes qu'il vise à savoir :

- a) Fournir des manuels qui correspondent au contexte social et culturel et qui soient appropriés aux besoins du système d'enseignement ;
- b) Recourir à un personnel national pour l'élaboration et la conception des manuels scolaires ;
- c) Priorité est accordée aux enseignants dans le choix des manuels scolaires ;

- d) Une collaboration étroite entre l'état, les éditeurs, les enseignants et les directeurs d'institutions dans le cadre de l'élaboration et de la production des manuels scolaires ;
- e) Les communes financent les manuels scolaires au primaire et le gouvernement central finance au secondaire c'est-à-dire dans les collèges et les lycées. Mais pour cela il faudrait encore que les communes en aient les moyens financiers, ce qui est loin d'être le cas présentement.
- f) La supervision et le contrôle est assuré par un corps d'inspecteurs relevant du Ministère de l'éducation. Pour plus de transparence, un audit du programme devrait être réalisé par une firme professionnelle indépendante recrutée à cette fin par l'État haïtien.
- g) Les manuels sont disponibles dans les écoles depuis la fin du mois de juillet
- h) De concert avec les communautés et les municipalités, l'Etat assure le financement et l'encadrement des bibliothèques. Publiques ou scolaires.
- i) L'État finance les maisons d'éditions en vue de diminuer le coût des ouvrages.

LA POLITIQUE DU LIVRE À L'ÉCOLE EN HAÏTI

L'objet de l'élaboration de la politique du livre à l'école en Haïti est centré sur la problématique du livre et les industries du livre, comportant notamment une collecte de données sur les structures existantes et les besoins dans ce domaine et la sensibilisation des autorités nationales quant à l'importance d'adopter une politique nationale de promotion du livre et de la lecture.

Les tâches à accomplir comprennent essentiellement :

- L'identification et la description des structures de production et de distribution de livres en Haïti et l'évaluation de leur capacité respective ;
- Le recensement des différents genres de livres produits localement dans les différentes langues, et l'évaluation des besoins futurs ;
- L'appréciation des ressources humaines disponibles dans la chaîne du livre ;
- L'élaboration de recommandations adressées aux autorités nationales quant au développement du livre et de la lecture, permettant de soumettre dans l'avenir un projet de financement à des sources extrabudgétaires.

De manière spécifique, la politique du livre à l'école en Haïti poursuit les objectifs suivants:

- 1- La rationalité
- 2- La conformité
- 3- La qualité
- 4- La disponibilité
- 5- La transférabilité
- 6- La lutte contre la translation
- 7- L'utilité

PRINCIPES GÉNÉRAUX ET DISPOSITIFS DES POLITIQUES PUBLIQUES DU LIVRE EN HAÏTI.

Les principes qui structurent les politiques du livre en Haïti sont fondés sur l'idée que le livre en tant qu'œuvre culturelle ne peut être traité comme n'importe quel produit commercial et qu'il est nécessaire de le préserver des effets de la libre concurrence du marché.

Les principaux objectifs sont d'assurer la diversité éditoriale, l'idée généralement admise étant que la diversité des produits suppose notamment la diversité des structures, tout en maintenant un certain équilibre dans la chaîne du livre et la qualité de la création.

Ces objectifs doivent être traduits par un dispositif législatif dont le pilier est la loi sur l'uniformité du prix du livre dans tout le pays. Celle-ci vise à préserver un réseau dense de librairies, soutenir le pluralisme dans la création et l'édition et permettre l'égalité des citoyens devant le livre, vendu partout au même prix sur le territoire national. A cet effet, les intermédiaires de la chaîne du livre bénéficient de rabais spéciaux afin de pouvoir vendre dans leur région au même prix unitaire pratiqué à Port-au-Prince par la maison d'édition.

Ce dispositif doit être accompagné d'un mécanisme d'aides financières dont la gestion relève de deux administrations dépendant du ministère de l'éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, le Conseil National de la Promotion et de la Production du Livre (**CNPPL**), plutôt pour l'aide aux projets et l'Office National de Partenariat en Education (**ONAPE**) plutôt pour l'aide aux structures. Le soutien à la publication, au moyen de prêts, d'avances ou de subventions, concerne des catégories d'ouvrages difficiles sur le plan éditorial, car peu rentables (Théâtre, poésie, documentaire...) et vise plus généralement à aider la création et la traduction en créole ou en langues étrangères.

Le soutien à l'aval de la filière concerne la promotion du livre haïtien à l'étranger et les échanges littéraires ainsi que la promotion et la diffusion sur le marché régional (salons, vie littéraire, manifestations autour du livre et de la lecture), et passe également par des aides à la librairie.

Enfin, d'autres institutions, notamment le ministère des Affaires étrangères, développent des actions en faveur de la présence du livre haïtien dans la francophonie et dans le reste du monde.

Cet ensemble de dispositions constitue les axes majeurs de l'intervention de l'État, complétée, au fil des années, par des mesures et des actions diversifiées concernant des domaines particuliers et mises en œuvre par de multiples acteurs.

Perspectives et Orientations

Depuis les années 2000, l'Etat Haïtien via le ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle et son bras technique **L'ONAPE** et celui de la Culture et de la communication a rendu publique l'esprit de l'élaboration d'une politique du livre et de la lecture qui oriente depuis les actions gouvernementales en matière de livre et de lecture par l'entremise d'un programme de financement de manuels scolaires au niveau des trois premiers cycles de l'école fondamentale.

Le but de cette politique est de faire de la lecture une véritable pratique culturelle et d'en faciliter l'accès à l'ensemble des écoliers haïtiens aux manuels scolaires. À cette fin, elle présente une gamme de mesures visant enfants, jeunes et adultes, et propose d'investir chacun des lieux où la

lecture est susceptible de les atteindre : famille, centres de la petite enfance, écoles, bibliothèques, librairies, etc.

La politique du livre en termes de politiques publiques

Les raisons traditionnellement avancées pour justifier l'organisation et l'intervention de l'État en matière de livre sont de trois ordres :

- La création des conditions de la diversité de la création et de la diffusion,
- La conservation et la valorisation du patrimoine écrit,
- Le soutien à la lecture publique.

La politique du livre et de la lecture a ainsi pour but de veiller à l'équilibre des rapports de force entre les différents acteurs de la "chaîne du livre". La politique du livre s'inscrit dans un cadre institutionnel et budgétaire dans lequel le ministère de l'éducation Nationale et de la formation Professionnelle - **MENFP**, avec les établissements publics sous sa tutelle, notamment l'Office Nationale de Partenariat en Education - **ONAPE** (bras technique du **MENFP**), occupent une place prépondérante. En dehors du Ministère de l'éducation Nationale s'inscrivent d'autres ministères, comme par exemple ceux de la Culture et de la Communication qui doivent intervenir dans la politique du livre et de la lecture, ainsi que les collectivités territoriales, notamment celui du commerce et de l'industrie car le livre est un objet commercial comme tous les autres.

Le soutien public à l'économie du livre doit être exercé essentiellement selon deux modalités :

- La première est de nature juridique, avec la création d'une loi sur le respect du prix du livre sur tout le territoire de la République.
- La seconde est de nature financière, avec un ensemble de dispositifs d'aide directe en faveur de l'économie du livre.
- Dans un paysage institutionnel, économique et technologique en pleine mutation, les acteurs traditionnels de la "chaîne du livre" sont conduits à rechercher de nouveaux équilibres "pour franchir le cap des craintes ou des inquiétudes". Qui grogne dans les échelons des producteurs.

L'émergence du livre numérique finit par rendre encore la situation plus complexe car, dépassant le cadre national, elle introduit de nouveaux acteurs étrangers à la chaîne du livre en tenant compte fournisseurs d'accès, moteurs de recherche susceptibles de bouleverser les hiérarchies établies. Elle génère également des controverses liées aux vastes entreprises de numérisation du patrimoine littéraire mondial, avec la remise en cause du droit de propriété intellectuelle qu'elles entraînent.

Objectifs spécifiques

La politique du livre à l'école en Haïti présente six objectifs assortis de stratégies précises qui s'inscrivent dans un plan de trois ans. Depuis le lancement de la politique, bon nombre des stratégies ont été déployées avec succès, et d'autres seront mises en œuvre dès son application.

Les résultats comprennent ce qui suit :

- Une augmentation du budget accordé aux maisons d'édition dans le cadre du programme de subvention et de dotation en fonction des besoins réel du secteur ;

- La création d'un programme de subvention au développement technologique afin d'aider les librairies à s'adapter à la technologie de l'information ou à en faire une plus grande utilisation ;
- Une augmentation de la subvention à la promotion littéraire, offerte aux festivals littéraires, aux activités littéraires et aux salons du livre du pays ;
- Un financement supplémentaire accordé à la production des arts pour les prix littéraires et la promotion des auteurs sur toute l'étendue du territoire de la république, en particulier les livres écrits en créole ;
- La création d'un fonds pour les livres haïtiens afin d'aider les maisons d'édition à produire des œuvres littéraires qui mettent en valeur l'art, les langues, les thèmes d'intérêt, l'histoire et les contes haïtiens ;
- Une allocation à l'association nationale des bibliothèques publiques du pays pour aider à financer l'achat des livres des auteurs haïtiens et publiés dans le pays, la création d'un portail des auteurs haïtiens sur le site Web du service des bibliothèques publiques du pays dans le but de promouvoir les auteurs haïtiens et les livres de ces auteurs qui sont disponibles dans les bibliothèques publiques et les bibliobus de la province, l'élaboration du projet " Club de livres dans un sac " pour créer une trousse de livres écrits par des auteurs du pays et l'organisation de lectures publiques d'auteurs haïtiens dans les bibliothèques publiques.

« Ces stratégies vont permettre de solidifier notre industrie de l'édition, d'accroître l'accès aux livres produits en Haïti et de promouvoir le livre et la lecture « Nous devons nous assurer que les nouvelles subventions pour la production de livres haïtiens stimuleront l'intérêt des maisons d'édition et permettront à un plus grand nombre de gens de lire une plus grande variété de livres.

Vision de la politique

L'État haïtien désire faire en sorte que le livre fasse partie de notre quotidien. Les livres nous transmettent des connaissances sur la société, la langue et l'histoire, et constituent un véhicule puissant pour l'expression de notre identité et de notre culture. Ils nous rappellent nos origines et nous permettent d'exprimer notre propre façon de concevoir l'avenir. Ils nous ouvrent une fenêtre sur le monde et célèbrent la diversité et la richesse des expériences de l'humanité. Ils permettent la transmission de nos récits, de notre culture et de notre histoire aux prochaines générations.

Par l'élaboration de la Politique du livre à l'école en Haïti, l'**ONAPE** entend mettre au premier rang le livre et la lecture dans l'édification d'une société qui marche vers la valorisation du savoir, de la culture de l'imaginaire et de son ouverture sur le monde. L'incidence de la lecture sur la qualité des apprentissages n'est plus à démontrer. C'est pourquoi le livre doit constituer un ingrédient indispensable de toute stratégie d'enrichissement des connaissances et des compétences. Le secteur du livre figure parmi les industries culturelles importantes pour nos collectivités. L'état via le gouvernement croit en l'importance d'une chaîne du livre fort et présente dans toutes les communautés.

Avant tout, les auteurs d'ici doivent être reconnus pour leur contribution essentielle apportée à l'expression de notre culture, et aussi bien les éditeurs doivent disposer de moyens suffisants pour continuer à produire des livres de grande envergure, et qui doivent être imposés tant sur les marchés nationaux que sur ceux de l'international. Pour participer à l'épanouissement des

collectivités, les bibliothèques doivent avoir des collections diversifiées. Parallèlement, s'ils désirent poursuivre leurs affaires, les libraires d'Haïti doivent avoir les moyens pour conserver une grande part de leurs marchés locaux.

Il aurait fallu au gouvernement d'apprécier le travail des auteurs dans un aspect ambitieux afin de faire en sorte à ce que le pays offre les meilleures possibilités d'épanouissement personnel et collectif, et que le livre et la lecture s'inscrivent au cœur de cette démarche.

L'état haïtien s'engage à accroître l'accès au livre et à la lecture, et à promouvoir l'alphabétisation de sa population. C'est grâce à la proximité des livres que l'on peut apprendre à mieux lire et à mieux écrire ; c'est grâce à la proximité des livres et des auteurs que l'on développe le goût de lire.

Valeurs de la politique

La Politique du livre repose sur un certain nombre de valeurs :

- Le livre est un produit culturel de première nécessité, auquel on doit un traitement privilégié.
- La littérature est essentielle pour exprimer la richesse et la diversité de nos expressions culturelles. Elle constitue une affirmation de notre identité collective.
- Les haïtiens, intégralement ont droit à un accès au livre, quel que soit leur lieu de résidence.
- Le livre et la lecture doivent faire partie du quotidien de tous les citoyens haïtiens, et ce, tout au long de leur vie.
- Les auteurs et les éditeurs ont le droit d'être rémunérés justement pour leur travail, et les utilisateurs de ces publications ont le devoir de respecter ce droit.

Objectifs et stratégies de la politique du livre à l'école

Les objectifs de la Politique du livre témoignent du rôle fondamental du livre dans les cadres culturel, social et économique du pays ainsi que dans les valeurs de chaque haïtien et de chaque haïtienne. Ils projettent une vision holistique du développement du secteur du livre en s'inscrivant en complémentarité les uns avec les autres, et en visant la consolidation de tous les aspects de l'accès au livre et à la lecture pour une meilleure expression de notre culture par l'écrit et pour l'enrichissement de notre environnement lettré.

OBJECTIFS 1 :

Renforcement et diversification des œuvres littéraires haïtiennes

Aucune œuvre littéraire ne saurait exister sans le geste créateur de l'auteur. Fier de la diversité culturelle qui émane d'un environnement bilingue et multiculturel, le peuple haïtien / le pays doit pouvoir compter sur un nombre important d'auteurs dont la qualité des œuvres est reconnue à l'échelle nationale et internationale. Les auteurs sont une ressource inestimable pour le pays ; ils contribuent à l'expression de l'identité culturelle, expriment les valeurs qui nous animent, et présentent le monde tel qu'il est perçu et vécu par la nation haïtienne.

Si l'œuvre littéraire ne saurait exister sans son auteur, elle ne saurait prendre forme sans un éditeur qui investit temps et argent dans sa publication et sa promotion. Une œuvre ne vit que si elle est connue et lue : c'est là le grand défi de l'éditeur.

Le gouvernement reconnaît la grande contribution des éditeurs dans la promotion des œuvres du pays. Il reconnaît également la situation difficile dans laquelle se trouvent les entreprises d'édition, et la nécessité de trouver des solutions adaptées aux réalités spécifiques des éditeurs de la République. De part l'élaboration de la politique du livre à l'école en Haïti, le gouvernement jouera un rôle dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures destinées à appuyer et à renforcer les entreprises d'édition du pays notamment ceux de la province.

Stratégies pour atteindre cet objectif :

1. Encourager la création littéraire et valoriser l'apport des auteurs.
2. Soutenir les projets de traduction d'œuvres d'auteurs haïtiens.
3. Mettre en place et maintenir des programmes qui assureront le développement d'une industrie de l'édition forte.
4. Veiller à ce que les institutions publiques demeurent sensibles au droit d'auteur et au droit à une juste rémunération des auteurs par les éditeurs pour l'utilisation de leurs œuvres.

OBJECTIF 2 :

Améliorer l'accès aux livres et favoriser la lecture dans nos bibliothèques publiques

La bibliothèque publique devient un partenaire privilégié dans la diffusion du livre et la promotion de la lecture. Grâce à ses services et à son rôle d'animation culturelle et communautaire, la bibliothèque publique constitue un noyau important autour duquel la collectivité s'organise et envers lequel elle développe un sentiment d'appartenance.

Ses collections, ses efforts de promotion de la lecture ainsi que d'auteurs locaux et sa participation aux programmes d'alphabétisation font de la bibliothèque non seulement un lieu de loisir, mais également un foyer d'accès au savoir et une occasion d'ouverture sur le monde. Ce sont souvent les bibliothécaires qui dirigent les lecteurs vers des auteurs moins connus, mais qui méritent d'être découverts. Grâce aux services des bibliobus, les bibliothèques publiques viennent à la rencontre des collectivités rurales pour leur assurer un accès au livre. Les bibliothèques publiques offrent à la population du pays un endroit commun et fiable où elle peut faire l'expérience d'une culture de la lecture et de l'apprentissage continu, et y participer.

Toutefois, fournir l'accès à des collections de qualité qui sont tenues à jour et qui répondent aux divers besoins des collectivités constitue tout un défi pour les bibliothèques et les bibliobus.

Dans la plupart des localités en région/, la bibliothèque publique est le seul endroit où l'on peut obtenir une grande variété de documents et de ressources dans la langue officielle de son choix. Les bibliothèques publiques sont aussi parmi les seuls endroits où l'on peut avoir accès à un contenu local et historique portant sur le pays tout entier. Il est important que les bibliothèques publiques soient dotées de collections et de ressources de qualité afin de pouvoir faire la promotion de la lecture, de l'apprentissage continu et du patrimoine de la République.

Stratégies pour atteindre cet objectif :

1. Rendre les services des bibliothèques publiques accessibles sur toute l'étendue du territoire de la République.
2. Enrichir les collections des bibliothèques publiques du pays, surtout les collections de livres et de périodiques culturels traitant d'Haïti. Les doter aussi de livres en créole.

OBJECTIF 3 :

Instaurer des mesures favorisant le développement d'un accès accru aux livres sur l'ensemble du territoire de la République. Un préalable à un meilleur accès au livre est l'existence dans l'ensemble du pays d'une chaîne d'approvisionnement forte. Pourtant, dans le pays, seules quelques localités particulièrement de l'aire métropolitaine disposent d'une librairie indépendante. De nombreux haïtiens, haïtiennes n'ont jamais la possibilité de visiter une librairie, à moins de se déplacer parfois sur de longues distances pour rentrer à Port-au-Prince.

Le libraire indépendant est pourtant un partenaire essentiel dans la diffusion du livre. Le libraire indépendant s'investit dans la promotion de livres ou manuels scolaires, ce qui inclut d'emblée la diffusion régionale. Ainsi, sa réussite dépend surtout des pratiques d'achat de la population et aussi des établissements d'enseignement.

Il faut offrir un plus grand accès aux livres sur l'ensemble du territoire. Il suffit d'améliorer la chaîne d'approvisionnement en renforçant l'industrie du livre par l'intermédiaire des librairies indépendantes. Cet appui aux librairies est important pour l'enrichissement de notre pays ainsi que pour la création et la diffusion de nos propres produits culturels.

Stratégies pour atteindre cet objectif :

1. Encourager les institutions publiques de la province à continuer et à rehausser l'achat de livres dans les librairies indépendantes du pays, se référant particulièrement aux collectivités territoriales.
2. Examiner des moyens novateurs d'offrir aux librairies indépendantes un appui à l'expansion.
3. Accompagner les librairies indépendantes pour développer chez elle le commerce en ligne.

OBJECTIF 4 :

Accorder une place prépondérante aux livres, et en particulier aux livres du pays, ainsi qu'à la lecture à tous les niveaux d'enseignement.

L'école, et par extension tout établissement d'enseignement, joue un rôle prépondérant dans le développement d'une culture du livre et de la lecture. Il est du mandat de l'école de célébrer le livre comme outil de développement personnel et source de plaisir et de divertissement.

Il faut faire valoir la puissance de la lecture comme moyen d'apprentissage et comme clé du succès. Créer une culture de la lecture, c'est donner l'occasion à l'apprenant de développer ses capacités d'inventer, de comprendre et de créer : c'est lui donner une clé vers l'imaginaire,

l'apprentissage et l'excellence. Le livre contribue au développement de la construction identitaire et du sentiment d'appartenance de l'élève, non seulement en lui faisant découvrir des auteurs de chez nous mais aussi lui permettant de se reconnaître entre les pages de livres qui dévoilent des paysages, des personnages, des expressions, des patronymes, bref une réalité qui soit identique à la sienne. L'élève doit non seulement apprendre à reconnaître les auteurs marquants de notre pays, mais aussi prendre conscience de la place qu'occupe Haïti dans le développement de la littérature francophone. Il doit avoir un contact fréquent avec de nombreux écrivains de talent de chez nous pouvant manier avec aisance les mots et la langue.

Il doit pouvoir reconnaître dans les livres à sa disposition nos valeurs, notre façon de voir la vie, nos accents, nos patois, nos particularités, bref ce qui nous distingue des autres. L'élève doit aussi découvrir, tout au long de sa scolarité, les nombreuses perspectives d'emploi en lien avec le monde du livre qui s'offrent à lui : poète, romancier, scénariste, éditeur, libraire, bibliothécaire, journaliste, critique.

De cause à effet, l'idée de travailler ensemble pour créer un environnement où l'enfant a la capacité de s'épanouir, et où toutes les mesures sont prises pour privilégier l'excellence. Il est essentiel de réunir les conditions qui favorisent la réussite et qui offrent à chaque enfant, à chaque personne, quel que soit son âge, le maximum de possibilités d'apprentissage et de développement : c'est là le gage d'une société enrichie par l'épanouissement de ses citoyens.

Stratégies pour atteindre cet objectif :

1. Travailler avec les parents et ceux qui s'occupent des enfants pour faire la promotion d'habiletés pré-alphabétisation pour la petite enfance.
2. Assurer un nombre suffisant de livres dans les écoles du pays en vue de maintenir les efforts d'alphabétisation.
3. Inscrire la lecture d'œuvres de grande qualité, notamment d'œuvres d'auteurs du pays, dans les programmes d'études et avoir recours à celles-ci dans les stratégies d'apprentissage.
4. Enrichir les collections des écoles du pays, surtout les collections de livres et œuvres haïtiens.
5. Favoriser la participation des élèves du pays aux activités d'animation autour de l'écriture et de la lecture.
6. Faciliter l'accès pour les adultes en cours d'alphabétisation à des livres de lecture adaptés.

OBJECTIF 5 :

Encourager les citoyens du pays à intégrer davantage le livre et le plaisir de la lecture dans leur vie quotidienne.

L'amélioration de l'accès aux livres et à la lecture, le développement d'une culture de la lecture, l'échange interpersonnel et interculturel basé sur l'expression écrite, le développement d'une population pleinement alphabétisée, voilà les objectifs de la politique du livre à l'école en Haïti.

Mais il sera impossible de les atteindre sans la participation et l'engagement de tous et de toutes. Le gouvernement s'inscrit comme partenaire de la population haïtienne dans le développement d'un environnement lettré.

Stratégies pour atteindre cet objectif :

1. Favoriser et appuyer l'élaboration de projets et d'événements faisant la promotion des auteurs et des œuvres du pays, de même que des livres et de la lecture.
2. Favoriser l'organisation de plus de foires du livre à Port-au-Prince et en particulier dans les villes de province en accordant des subventions pour ces foires et aider les lecteurs de se procurer des livres à prix réduit.

OBJECTIF 6 :

Développer l'utilisation des TIC dans les écoles le numérique a vocation de révolutionner les méthodes d'enseignement et d'apprentissage afin de donner accès à une éducation de qualité pour tous les enfants d'Haïti.

Stratégies pour atteindre cet objectif :

- 1, Porter les écoles normales et les facultés à introduire dans la formation des enseignants le maniement des outils informatiques et l'usage des contenus numériques.
2. L'État doit réviser à la baisse le coût des licences d'exploitation réclamé aux opérateurs vendant les connexions internet afin que ce coût en Haïti devienne équivalent à ceux pratiqué dans les pays voisins.
3. Développer l'installation et l'utilisation de l'énergie solaire dans les écoles grâce à des programmes de financement et des subventions spéciales.
4. Former les enseignants se trouvant déjà en salle de classe à l'utilisation du numérique par une formation essentiellement pratique.
5. Porter les écoles techniques et professionnelles à former des techniciens au bon entretien des équipements informatiques et installations technologiques que nécessitent l'enseignement par le numérique dans les écoles.

OBJECTIF 7 :

Faire de l'accès aux livres et à la lecture un engagement transversal et permanent au sein de l'État. L'adoption par l'État d'une politique du livre et sa mise en œuvre en partenariat avec la population est un énoncé de vision pour l'avenir et un engagement à court, à moyen et à long terme pour développer une société lettrée, où le livre accompagne chaque individu, tout au long de sa vie.

C'est pourquoi il est nécessaire de favoriser la concertation entre les ministères et organismes du gouvernement, les intervenants du secteur du livre et la société en général, afin de veiller à une mise en œuvre efficace et coordonnée de mesures qui favoriseront le changement souhaité.

Stratégies pour atteindre cet objectif :

1. Favoriser une concertation au sein de l'État en vue de renforcer le secteur du livre et d'améliorer l'accès aux livres et à la lecture.
2. Améliorer la compréhension du secteur du livre sur toute l'étendue du territoire de la république en accroissant la capacité de cueillette de données, de recherche et d'analyse.
3. Aligner les initiatives provinciales relatives au livre et à la lecture à la Politique du livre.

Relais en régions

La constitution haïtienne fait de l'éducation une tâche partagée entre le gouvernement central et les collectivités territoriales. Entre temps, l'Office national de Partenariat en Education (**ONAPE**) est en train d'encourager la mise en synergie (**ASEC, CASEC, Délégué, Maire, Etat civil** etc....) pour la mise en place des **CME**, en vue de mieux concerter les réponses aux besoins éducatifs par département et par région. Ainsi, l'ONAPE répond à une commande du Ministère de l'éducation Nationale et de la Formation professionnelle (**MENFP**) exprimée par le Ministre de l'éducation lui-même siégeant au Conseil d'Administration du dit office étant comme étant Président, dont le ministère par cette commande tient à donner un outil pour réguler, définir et préciser les orientations éditoriales relatives aux livres, surtout aux manuels scolaires.

Au niveau régional, avec les lois de décentralisation de 1982 établissant le principe d'une compétence des régions en matière culturelle, sans néanmoins qu'il soit possible de définir les domaines qui en relèvent clairement, des dispositifs en faveur du livre et de la lecture à l'école en Haïti doivent être développés par les conseils régionaux ou municipaux, relayant notamment les politiques distributives et ré-distributives mises en œuvre par l'**ONAPE** via le **MENFP**.

Ils doivent mettre sur pied une politique d'aides à la publication, et cofinancent avec l'État central et les coopérants évoluant dans le secteur, via les directions régionales des affaires culturelles (**Drac**), des structures régionales pour le livre (centres régionaux du livre – CRL, Agence régionale du livre) qui rassemblent, les missions de coopération entre bibliothèques et celles qui concernent l'interprofession du livre (édition, librairie, vie littéraire).

Ils ont aussi pour but de favoriser la médiation et la diffusion avec la publication de répertoires d'éditeurs et de bulletins d'information, la réalisation de bases de données de publications, ou en organisant la présence des éditeurs à des salons.

Recommandations Spécifiques

- 1 – La formation d'une commission nationale de promotion et de production du livre.
 - a) La création du corps consultatif du livre et de la lecture (CCL)
 - b) Création des conseils régionaux du livre (CRL)
 - c) Création du conseil national des bibliothèques publiques (CNBP)
- 2 - L'adoption d'une ligne budgétaire disponible pour la subvention et la dotation des manuels scolaires.
 - A) Une partie du fond national d'éducation doit être attribuée à la Subvention et la Dotation
 - B) La synchronisation des fonds externes destinés au programme de Subvention et de dotation.

- 3 – La réorganisation de la DCQ relative à la question de l’homologation des manuels scolaires.
- A) Doter la DCQ de moyens et d’espace lui permettant de remplir convenablement sa mission
 - B) S’assurer que la compétence des cadres de la DCQ soit supérieure ou égale à celle des auteurs et des éditeurs
 - C) S’assurer que la DCQ soit un organe d’accompagnement plutôt que de censure
 - D) Que la DCQ soit vraiment indépendante, impartiale et au-dessus de tout soupçon
 - E) Que le service de l’homologation soit sous la supervision directe de l’ONAPE
- 4 – Montage d’une véritable structure bibliothécaire sur toute l’étendue du territoire de la république
- a) Renforcement des capacités des bibliothèques existantes
 - b) Créer au moins une bibliothèque communale dans chaque municipalité
 - c) Former sur mesure des bibliothécaires
 - d) Assurer la cohésion entre les bibliothèques et les collectivités territoriales
 - e) Assurer une coopération parfaite entre les bibliothèques.
- 5 - Afin de protéger l’Industrie nationale de l’impression et en particulier le métier du livre, il faut :
- Eliminer les droits de douane et la TCA sur l’importation des équipements d’imprimerie et de reliure, ainsi que des matières premières telles les cartons à reliure, les encres d’impression, plaques d’impression, colle à reliure, films pour développement des plaques d’impression, papiers bond, offset, equal offset, journal glacé, à filigrane, en rouleau ou en feuille, entrant dans les travaux d’impression ;
 - Modifier le code douanier pour que soit taxé à hauteur de 15% à 20% l’importation des imprimés de tout genre et les livres produits à l’étranger.
- 6 - Pour assurer la transférabilité des manuels scolaires de cohorte en cohorte, il faut :
- Former, conscientiser sensibiliser, responsabiliser : les parents – les élèves – les enseignants et tous autres personnes rentrant dans la chaîne éducative dans les écoles afin qu’ils entretiennent correctement leurs manuels et assurer ainsi leurs transférabilités à la prochaine cohorte d’élèves.
 - Avoir un personnel qualifié dans les directions départementales d’éducation pour la gestion et la distribution des manuels scolaires en dotation ;
 - Mettre en place au niveau des directions départementales d’éducation un comité de supervision et de gestion pour l’utilisation des manuels scolaires en dotation. Ces comités seraient constitués d’un représentant du MENFP, de la Mairie du chef-lieu de département où est implantée la Direction départementale et un représentant des collectivités territoriales du département.

7 – Dans le dessein de développer des compétences relatives à la ligne éditoriale, le Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle doit organiser des séminaires de formation à l'intention des éditeurs haïtiens pour mieux appréhender le métier de l'édition et développer une ligne éditoriale ;

Recommandations Générales

1. La synchronisation des fonds externes destinés à l'éducation principalement à la question du livre
2. Le processus de mise en place de la subvention et de la dotation des manuels scolaires doit démarrer la deuxième semaine du mois de novembre de chaque année pour prendre fin le dernier jour du mois de février de l'année suivante.
3. La liste des manuels qualifiés, sélectionnés pour le programme de subvention et de dotation doit être disponible à la dernière semaine du mois de janvier, si l'on s'en prend que le processus à commencer effectivement en novembre.
4. Le processus de signature de contrat engageant l'État haïtien avec les maisons d'éditions et les éditeurs qualifiés et sélectionnés doivent avoir lieu dès le commencement du mois de février.
5. Les contrats engageants l'État haïtien et ses partenaires, acteurs et prestataires de services impliquant dans le processus doit être clair, précis et concis.
6. Pour être valide, les contrats doivent porter les signatures des personnalités autorisées des Institutions suivantes :
 - a. Du Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
 - b. Du Ministre de l'Économie et des Finances
 - c. De la Cours Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif
 - d. Du Conseil National des Marchés Publics (CNMP)
7. À noter que le Ministre des Collectivités Territoriales devra être impliqué en amont dans la démarche, sans cependant, se porter à en être signataire.
8. Un comité de suivi et de vérification de 7 membres doit être institué en vue de coordonner les activités relatives au programme de subvention et de dotation engagé par l'État haïtien.
9. Les manuels scolaires issus du contrat doivent être disponibles la dernière semaine du mois de juillet de chaque année. Pour cela il faut que les contrats avec les éditeurs soient signés par toutes les parties à la fin du mois de février et que l'avance de démarrage soit versée.
10. Sur indications du Ministre de l'Éducation Nationale en coordination avec l'ONAPE, les manuels scolaires dotés seront livrés aux Comités de gestion des manuels scolaires qui les transmettront dans les soixante-douze heures au plus tard aux bibliothèques.

11. Les ouvrages subventionnés seront remis directement en stock aux librairies agréées, le cas échéant au CCL.
12. Le temps de vie du programme est de 10 ans pour la subvention et indéterminé pour la dotation qui doit être séquentielle et se réalisera selon une politique d'usure. Considérons l'année 2017 comme l'année zéro. Avant l'échéance des 10 ans, il devra être évalué pour considérer sa reconduction ou non, ou être ajusté.
13. Pour faciliter le contrôle et la véracité du programme de subvention et de dotation le financement des manuels scolaires doit être fait avec une orientation communale, et doit être inscrit dans le budget global des fournitures scolaires, car la loi n'oblige en rien les communes à acheter et renouveler les manuels scolaires. Ceci pour faciliter le contrôle et la véracité du programme de subvention et de dotation.
14. Le choix des Manuels scolaires doit être fait au niveau des structures nationales de l'éducation, mais pas en vase clos
15. La coopération bilatérale doit prévoir une contribution sous la forme de fourniture de manuels scolaires destinés aux établissements aussi bien qu'un renforcement des bibliothèques du point de vue structurelle et technique (formation)
16. Les libraires doivent être regroupés dans une association professionnelle comprenant des papetiers et autres corolaires. Cette association doit articuler ses activités en tant que syndicat autour de l'amélioration du cadre institutionnel dans lequel les libraires exercent leur profession. Leurs principales revendications doivent se porter sur les conditions d'importation et sur la répression des fraudes qu'ils enregistrent en matière d'exercice saisonnier de vente de livres, au moment des rentrées scolaires. L'action de cette organisation doit être circonscrite à la maintenance de la primauté économique de ses membres sur le marché du livre.
17. Créer l'Association des Maîtres imprimeurs d'Haïti, afin de mieux organiser, structurer et professionnaliser ce secteur.
18. Afin de renforcer l'industrie haïtienne de l'impression, réviser le code douanier et la loi sur la TCA afin que tous les équipements et toutes les matières premières entrant dans la production d'imprimés en Haïti puissent être importés exempts de tous droits de douane et taxes. Toutefois appliquer une taxe à l'importation des livres et impression de travaux de ville venant de l'étranger.
19. Renforcer la supervision et l'inspection dans les différents districts scolaires et l'intensification de la formation des maîtres.
20. En ce qui concerne la numérisation du patrimoine des bibliothèques, nous recommandons, d'effectuer une numérisation aussi exhaustive que possible du patrimoine de la Bibliothèque nationale d'Haïti, dans le cadre d'un partenariat avec par exemple et certains éditeurs de la République, d'échanger des fichiers, ou à défaut de mettre en place une filière commune de numérisation.

21. Instaurer un système de prêt de livres dans les trois cycles du fondamental, ce qui permettra de maintenir les coûts scolaires à un niveau supportable pour les parents.
22. L'État haïtien veillera, de façon stratégique et méthodique, à établir, de concert avec les partenaires en éducation, des listes de livres standards à acquérir, pour chacune des années d'enseignement fondamental, dans le cadre du programme académique appliqué à l'échelle nationale. Ces livres seront utilisés dans toutes les écoles et les maîtres seraient formés en conséquence.
23. Faire exigence aux écoles de maintenir un système d'entretien et une capacité de reliure des livres. Ce qui permettrait de développer un nouveau métier (celui de relieur) et de créer des emplois ;
24. Instaurer un système de reddition de compte par les écoles, moyennant le « reporting », l'inspection et le contrôle des livres distribués.
25. Après l'investissement initial, l'État haïtien programmera des achats annuels de livres en vue de remplacer les livres amortis ;
26. Augmenter ou développer le stock de livres ; afin de permettre d'assurer la couverture et de maintenir la capacité du système à continuer à desservir les besoins des élèves entrants.
27. Le MENFP doit assurer la promotion et investir dans les librairies spécialisées dans les manuels scolaires et qui investit l'édition de loisir, ceci dans le but de faire collaborer les savants, les écrivains et les illustrateurs en vue de concilier la science et la fiction et de mettre l'imaginaire au service de la pédagogie.
28. Accorder annuellement des prix et médailles littéraires qui s'étendent sur plusieurs catégories, tels par exemple
 - a. Le prix des lycéens haïtiens
 - b. Le prix des jeunes lecteurs
 - c. Le prix du livre jeunesse des bibliothèques
29. Les professeurs doivent désormais être sensibilisés à la littérature jeunesse qui se servira de poids considérables à la balance de l'éducation haïtienne. Les professeurs de français dans les collèges et lycées doivent ainsi faire lire au moins une œuvre de littérature jeunesse à leurs élèves. Des titres doivent être conseillés dans les programmes officiels édités par le Ministère de l'éducation Nationale et de la Formation professionnelle. Par ailleurs, des listes de "Lectures pour le 3ème cycle du fondamentale" sont proposées afin de compléter les titres de la littérature patrimoniale des programmes du collège.
30. Au premier et deuxième cycle de l'enseignement fondamental, les enseignants doivent faire lire 10 œuvres (albums, romans, contes...) par an aux élèves (œuvres travaillées en classe avec tous les élèves). De plus, ils doivent permettre aux élèves de lire, en plus, 10

œuvres de façon plus libre ; pour ces 10 livres, les élèves ne choisissent pas tous les mêmes, les livres ne sont pas travaillés collectivement en classe ; les enseignants doivent permettre aux enfants de les lire en les aidant par exemple à choisir dans la bibliothèque de l'école.

31. Le Ministère doit assurer la préconisation d'une ligne éditoriale clairement définie, relative à la production des manuels scolaires, des livres de jeunesse et des romans haïtiens.
32. L'État haïtien doit mettre en place une subvention spéciale pour l'acquisition de livres de littérature jeunesse produit par auteurs et illustrateurs haïtiens et édités en Haïti afin d'en doter les bibliothèques des écoles publiques.
33. Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle doit subventionner selon une politique d'usage réel des manuels, tout en veillant à ne pas inclure dans le programme des manuels aux contenus erronés ou faux.
34. Les manuels scolaires doivent mettre emphase sur les valeurs essentielles de la société et qui forment un citoyen haïtien avec des compétences diversifiées.
35. Uniformiser la liste des ouvrages adoptés dans les écoles publiques.
36. Favoriser l'émergence d'une bibliothèque universelle accessible à tous les citoyens.
37. Que l'État haïtien par l'entremise du Ministère de l'Éducation Nationale assure personnellement la distribution des manuels scolaires en dotation.
38. La diminution ou l'élimination systématique des taxes sur tous les intrants rentrant dans la production des manuels scolaires, et sur les livres essentiels.
39. Protéger les éditeurs et les producteurs de livres haïtiens en renforçant les tarifs douaniers sur les livres importés. Ainsi, nous entendons de mettre une taxe de 25% sur tous les livres étrangers rentrant sur le territoire national d'Haïti.
40. Les manuels scolaires subventionnés et dotés doivent être intégralement produits en Haïti.
41. Etablissement d'un système de contrôle sur la production et la distribution des manuels scolaires
 - a. Règlements des maisons d'éditions
 - b. Agrément des librairies
 - c. Agrément des maisons et réseaux de distribution
 - d. Lutte intensive contre la translation, la contrefaçon des manuels scolaires.
42. Promouvoir l'usage dans les écoles des contenus numériques adaptés et conformes aux curricula du

43. MENFP ;
44. Subventionner les installations en électricité dans les écoles et les équipements informatiques pour l'usage des contenus numériques ;
45. Le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de la Culture doivent apporter un appui financier aux foires de Livres Jeunesse afin d'encourager la production de livres jeunesse haïtiens et promouvoir la lecture plaisir, en créole et en français, auprès des jeunes. ;
46. L'Etat doit organiser des ateliers d'écriture afin de former davantage d'auteurs à la production de livres de jeunesse haïtiens et en particulier pour le groupe d'âge des adolescents pour lesquels il y a encore trop peu de littérature Jeunesse émanant du terroir.
47. Encourager et promouvoir l'implantation de librairies et de bibliothèques dans toutes les communes du pays afin d'assurer la pénétration du livre dans les différentes localités ;
48. Afin de protéger la création intellectuelle en Haïti, élaborer et appliquer des lois sanctionnant de façon exemplaire les fabricants et vendeurs de livres piratés, opérant au détriment des auteurs et éditeurs légitimes de ces œuvres à caractère littéraire, scientifique ou éducatif ;
49. Former la police nationale à l'identification des œuvres piratées et poursuivre les opérateurs de la chaîne des œuvres piratées ;
50. Former les juges à la problématique du vol de la propriété intellectuelle et les sanctions à appliquer contre les fabricants et vendeurs d'œuvres piratées.
51. Mettre sur pied dans les écoles un comité de gestion des manuels scolaires, composé d'un membre de la direction, d'un représentant du corps enseignant et un représentant des parents d'élève pour veiller au retour en bon état des manuels à la fin de l'année scolaire, en faire la comptabilité et en assurer la conservation pour être transmis aux élèves de la prochaine cohorte ;
 - a- Former les membres de ce comité pour qu'ils assurent correctement leur rôle et fonction ;
 - b- L'Etat doit aussi doter les écoles en manuels des enseignants et en programmes détaillés pour les différentes matières et pour tous les niveaux afin que les enseignants assurent correctement les cours qu'ils dispensent à partir des manuels scolaires correspondants ;
 - c- Créer un service autonome, ayant une mission transversale au niveau du MENFP de la justice et des collectivités pour veiller au non piratage des productions intellectuelles, particulièrement les manuels scolaires, afin de saisir les autorités compétentes en la matière (l'inspectorat).

Gestion des Manuels scolaires

Pour assurer la rationalisation du programme de subvention et de dotation des manuels scolaires, l'orientant ainsi vers la conformité, la qualité, la disponibilité, la transférabilité et la pérennité des manuels scolaires dans les écoles et dans les sacs des écoliers, des organes de contrôles de surveillances et d'orientations des manuels scolaires doivent être créés. Un arrêté ministériel

portant création et organisation des organes de gestion des manuels scolaires s'avèrerait nécessaire.

- 1- Dans le cadre des nouvelles options de politique de manuels scolaires, les organes de gestion suivants seront créés :
 - Un Comité national de Pilotage ;
 - Un comité régional de Pilotage ;
 - Un comité départemental de Coordination ;
 - Un Comité local de Gestion ;
 - Un Bureau local de Gestion.
- 2- Le Comité national de Pilotage a pour missions :
 - De définir les orientations de la politique éditoriale du Ministère de l'Éducation ;
 - D'assurer la mise en œuvre et le suivi des stratégies nationales en matière de politique éditoriale du ministère ;
 - D'informer et de mobiliser au besoin des partenaires techniques et financiers autour du programme éditorial du ministère ;
 - De suggérer toutes mesures de régulation de la gestion stratégique des manuels pour en optimiser les résultats aux plans national, régional et local.
- 3- Le Comité national de Pilotage comprend : Président, le Ministre ou l'ONAPE

Membres :

- Auteur
- Éditeur (association)
- Imprimeur (association)
- Culture et communication
- Patrimoine
- Syndicat
- Parent
- Société civile

4- Le Comité national de Pilotage se réunit au moins 2 fois par an sur convocation de son président.

5- NB : Le staff technique de l'**ONAPE** assurera le secrétariat.

- 6- Le Comité régional de Pilotage a pour missions :
 - D'informer, de sensibiliser et de mobiliser les partenaires et la communauté autour de la politique des manuels ;
 - De réfléchir sur les stratégies de mise en œuvre des programmes ; de superviser et de coordonner l'action de mise à disposition des manuels ;
 - De rendre compte, au début et à la fin de chaque année scolaire, à la commission Nationale de production et de promotion du livre et de la lecture de la mise en place des manuels scolaires et dispositifs de gestion et de sauvegarde de ces manuels.

7- Le Comité régional de Pilotage comprend : Président :

- L'Inspecteur d'Académie régional Membres :

- Les inspecteurs départementaux de la circonscription académique ;
- Les responsables des associations de parents d'élèves (1 par inspection départementale de l'Education Nationale) ;
- Un représentant du clergé ;
- Un représentant des partenaires au développement.

8- Le Comité régional de pilotage se réunit deux fois par an. Il peut aussi tenir une réunion extraordinaire sur convocation de son Président.

9- Le comité départemental de Coordination est chargé :

- De coordonner les différents comités locaux de gestion du département ;
- D'informer, de sensibiliser et de mobiliser, au niveau départemental les partenaires et la communauté éducative autour de la politique des manuels scolaires
- De faire connaître, au niveau départemental, les stratégies et programmes définis au sein du comité de Pilotage ;
- De rendre compte au début et à la fin de chaque année scolaire à l'Inspection d'Académie et à l'ONAPE (MENFP) de la mise en place des manuels scolaires et des dispositifs de gestion et de sauvegarde de ces manuels

10- Le Comité départemental de coordination est composé comme suit :

- Président : L'Inspecteur départemental de l'Éducation, ou du Délégué, ou de l'archevêque ou d'un notable connu de la région membres,
- Un représentant des directeurs d'écoles du département ;
- Le représentant par commune concernée ;
- Un représentant de chaque syndicat d'enseignant ;
- Un représentant des partenaires au développement.

11- Le Comité local de Gestion est chargé :

- D'appliquer les programmes et stratégies définis par le Comité régional de Pilotage ;
- De démultiplier la formation aux techniques de gestion et de conservation des manuels scolaires ;
- De proposer ou d'adapter les procédures et techniques de gestion des manuels suggérées par le ministère ;
- De rendre compte de la mise en place et des dispositifs de gestion et d'entretien des manuels.

12- Le Comité local de Gestion est composé comme suit :

13- Président : le Directeur de l'Ecole d'un notable connu et réputé,

14- Membres :

- Un maître de l'Ecole ;
- Un représentant des collectivités locales ;
- Un représentant de l'Association des Parents d'élèves ;

- Un représentant de la Cellule Ecole Milieu ;
- Un représentant des élèves.

15- Le Bureau local de Gestion comprend :

- Un Président : le Directeur de l'école, gestionnaire des manuels scolaires ;
- Un Trésorier : choisi parmi les maîtres de l'école ;
- Un Secrétaire général : choisi par le bureau.

16- Le Président convoque et préside les réunions. Il est responsable de la sauvegarde et de l'utilisation des manuels.

17- Il ordonne les dépenses et rend compte au Comité.

18- Le gestionnaire assure la gestion courante des manuels et des ressources. Il détient un cahier de gestion. Les ressources générées sont versées dans un compte commun ouvert dans un établissement bancaire postal ou dans une mutuelle d'épargne.

19- Le secrétaire général dresse les rapports des réunions et tient le procès-verbal.

20- Le Comité local de Gestion se réunit 3 fois par an sur convocation de son président.

21- Les ressources du Comité local de Gestion proviennent :

- Des appuis extérieurs ;
- Des prêts des manuels ;
- Des pénalités

22- Il est tenu à jour une comptabilité des deniers et une comptabilité des matières au niveau de chaque Comité local de Gestion.

Mécanismes de Suivi et d'Évaluation

Des mécanismes seront mis en place afin d'assurer la mise en œuvre de la Politique du livre. Le gouvernement pourvoira à la création d'un comité de travail dont le mandat sera de suivre la mise en œuvre de la Politique du livre et de son plan d'action qui l'accompagne. Sous les auspices du **MENFP/ONAPE**, ce comité sera formé de représentants des ministères concernés, impliqués et de représentants de la communauté littéraire, et surtout de personnalité importantes intervenants dans la chaîne du livre.

Après un ou deux ans, le gouvernement effectuera une évaluation de la mise en œuvre de la Politique du livre ainsi que de ses mécanismes de gestion, et prendra les mesures nécessaires pour poursuivre la mise en œuvre de la politique d'après les résultats et les recommandations découlant de cette évaluation.

Résultats visés par la Politique

La célébration du livre et de la lecture comme valeur fondamentale de notre société exige l'engagement de toute la population. Elle requiert que la lecture soit intégrée dans les pratiques sociales et qu'elle soit valorisée comme une ouverture sans équivalent sur le monde.

De manière spécifique, la politique du livre vise les résultats suivants ; la disponibilité des manuels dans les écoles et dans les sacs des écoliers, la rationalisation des programmes dotation et subvention afin qu'ils ne soient pas perçus comme une dépense mais plutôt comme un investissement, assurer la transférabilité des manuels d'une cohorte à une autre, que les manuels répondent effectivement aux attentes de la société et conformément au curriculum du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle et que l'état aie le contrôle des ouvrages subventionnés.

Afin de rendre cette célébration possible, la Politique du livre vise fondamentalement à renforcer la chaîne du livre dans le pays, à rendre cette chaîne apte à assurer la production et la diffusion des œuvres littéraires de la province ainsi qu'à accroître l'accès au livre et à la lecture dans l'ensemble du territoire de la république.

Pour faciliter le contrôle et la véracité du programme de subvention et de dotation Le financement des Manuels scolaires doit être fait avec une orientation communale. Et doit être inscrit dans le budget global des fournitures scolaires, car la loi n'oblige en rien les communes à acheter et renouveler les manuels scolaires.

Les perspectives d'analyse du manuel scolaire :

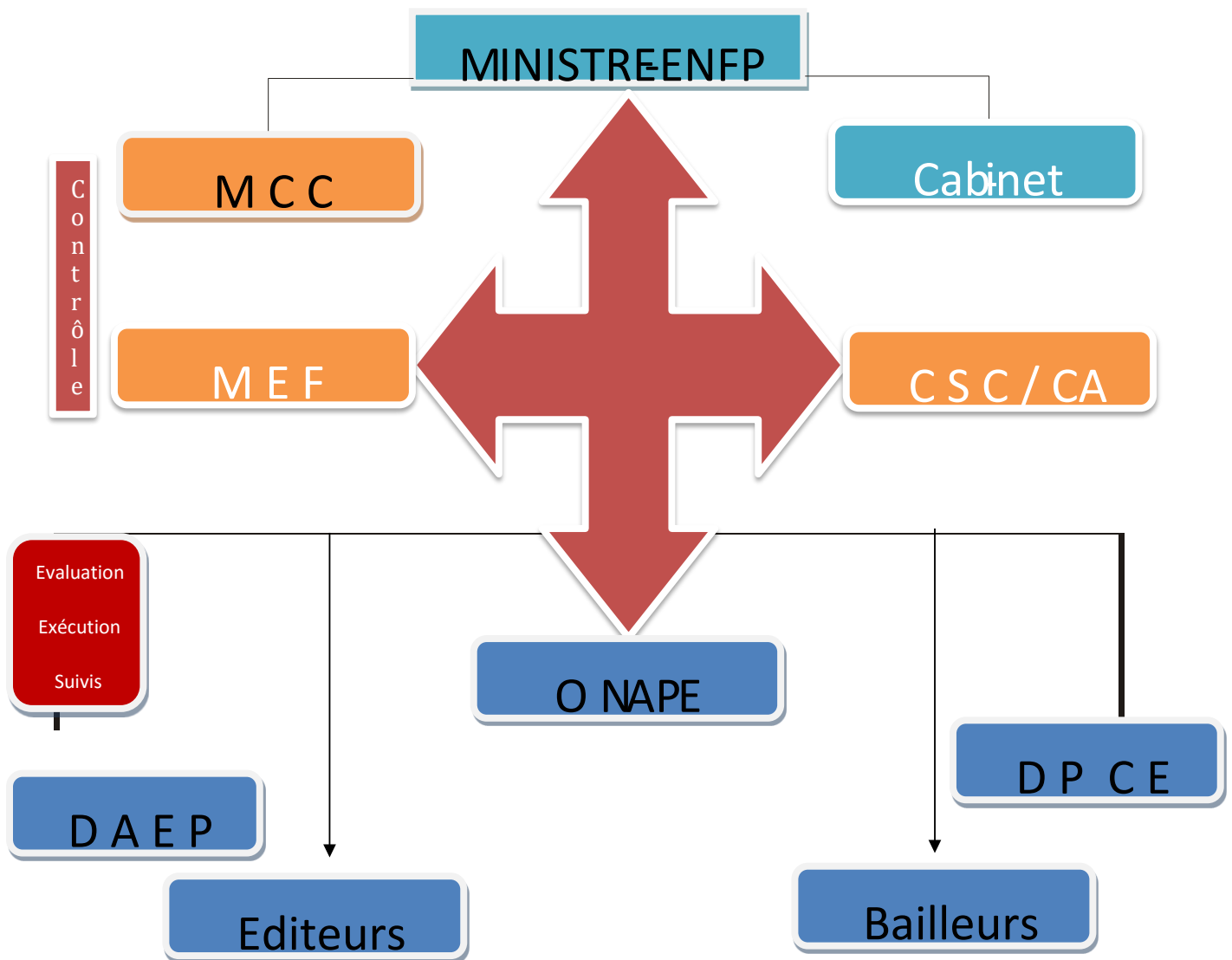
L'un des enjeux du manuel scolaire est sa mutation au sein d'institutions scolaires et d'un monde technologique qui évoluent. Souvent décrié, jugé idéologiquement marqué, le manuel scolaire est toujours un outil privilégié pour les institutions, les enseignants, les parents, les élèves et les maisons d'édition. Nous nous proposons certes d'envisager le manuel, analysé dans son contexte d'écriture, d'édition et de réception, comme un des véhicules de normes sociales. Politiques et éducatives. Mais, dans ce second axe, nous souhaitons établir les défis et les perspectives des études des manuels scolaires, en particulier du point de vue méthodologique, pour mettre en avant les études qui s'intéresseront aux manuels non seulement comme une source mais bien comme un élément structurant des matrices disciplinaires et de la culture scolaire.

On doit s'interroger sur les liens entre la culture scolaire, variable selon les pays et les époques et les manuels scolaires. Le manuel scolaire peut devenir un pivot d'observation des apprentissages, des pratiques scolaires et de la forme scolaire. Il s'agit aussi d'ouvrir l'empan des recherches pour interroger le manuel dans les processus de production et de réception de cet objet singulier, nettement moins pris en compte dans les recherches.

Gouvernance de la politique du livre à l'école en Haïti

La politique du livre à l'École en Haïti doit avoir une politique de gestion unipolaire avec des ramifications relatives aux normes et procédures de l'Administration publique. Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle est le chef d'œuvre entouré par le Ministère de la Culture et de la Communication puis supervisé et appuyé par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle est le chef d'œuvre entouré par le Ministère de la Culture et de la Communication puis supervisé et appuyé par le Ministère de

l'Economie et des finances et la cour supérieure des comptes et des contentieux administratifs pour les procédures de contrôle et de suivis



CONCLUSION

L'absence de balises claires quant aux fonctions et aux modalités d'opérationnalisation de la problématisation dans les prescriptions officielles peut certes être mise en cause dans les résultats obtenus. Toutefois, il importe également de questionner la conception disciplinaire sous-jacente aux mises en situation analysées. Les appels au développement de compétences disciplinaires centrées sur les habiletés intellectuelles et réflexives semblent insuffisants pour briser la primauté traditionnellement accordé dans l'enseignement primaire et post-primaire à la fonction identitaire comme le constate également certains acteurs de la chaîne du livre.

Le dernier rapport de la BM relatif aux savoirs des enseignants est régulièrement interpellé pour expliquer cette situation. Les faiblesses de la formation épistémologique, didactique et disciplinaire seraient en partie responsables de cette situation qui minimiserait l'importance des savoirs et valoriserait les conditions pédagogiques. Or en Haïti, le manuel scolaire est un objet marchand qui s'inscrit dans un marché concurrentiel qui doit séduire les enseignants acheteurs. En ce sens, il se module aux pratiques existantes plus qu'il innove. En adoptant la Politique du livre, l'État haïtien via le gouvernement réaffirme son engagement, envers les générations actuelles et futures, que la population aura facilement accès aux livres. En adressant certains défis auxquels font face nos éditeurs, nos imprimeurs, nos libraires indépendants, nos auteurs et nos bibliothèques publiques, ce document représente un important jalon dans l'histoire de l'industrie haïtienne du livre. Il établit une partie des assises sur lesquelles le pays construira un futur meilleur.

L'accroissement de l'accès aux œuvres littéraires nous fournira un moyen critique d'améliorer le taux d'alphabétisation. Le renforcement du secteur du livre et l'augmentation du taux d'alphabétisation entraînera des avantages économiques à long terme pour le pays.

Des mécanismes seront mis en place afin d'assurer la mise en œuvre de la Politique du livre. Le gouvernement verra à la création d'un comité de travail dont le mandat sera de suivre la mise en œuvre de la Politique du livre et de son plan d'action qui l'accompagne. Ce comité sera formé de représentants de chacun des ministères impliqués et de représentants de la communauté littéraire.

La Politique du livre a été développée en collaboration avec des représentants de la communauté éducative, artistique et littéraire. Nous devons capitaliser sur ceci et continuer de travailler ensemble pour s'assurer que la Politique du livre évolue avec le temps.

BIBLIOGRAPHIE

Cartellier, Dominique. Politiques du livre et industrialisation de l'édition. Bulletin des bibliothèques de France (BBF), n° 2, 2007 :

Jean-Paul Gourévitch, *Abcdaire illustré de la Littérature Jeunesse*, Le Puy-en-Velay, L'Atelier du poisson soluble, 2013.

Christian Chelebourg et Francis Marcoin, *La Littérature de jeunesse*, Paris, Armand Colin, "128", 2006. Francis Marcoin, *Librairie de jeunesse et littérature industrielle au XIXe siècle*, Paris, Honoré Champion, 2006.

Marie-Claire Martin et Serge Martin, *Quelle littérature pour la jeunesse ?* Genève, Klincksieck, 2009.

Raymond Perrin, *Un siècle de fictions pour les 8 à 15 ans*, Paris, Le Harmattan, 2001.

Raymond Perrin, *Littérature de jeunesse et presse des jeunes au début du XXIe siècle*, Paris, Le Harmattan, 2007.

Raymond Perrin, *Fictions et journaux pour la jeunesse au XXe siècle*, Paris, Le Harmattan, 2009. Raymond Perrin, *Histoire du polar jeunesse. Romans et bandes dessinées*, Paris, Le Harmattan, 2011.

Jean Perrot, *Art baroque art d'enfance*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1991. Nathalie Prince, *La Littérature de jeunesse. Pour une théorie littéraire*, Paris, Armand Colin, "U", 2010.

Annie Renonçât (dir.), *Livres d'enfance, livres de France*, Paris, Hachette Jeunesse, 1998. Annie Renonciat, *L'Image pour enfants*, Paris, La Licorne, 2003.

Marc Soriano, *Guide de la littérature pour la jeunesse*, Paris, Hachette, 1974 ; rééd. Delagrave, 2002.

Myriam Tsimbidy, *Enseigner la littérature de jeunesse*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2008. DELIMA, Pierre, Constitution et lois et éducation en Haïti, Québec, Edition Mémoire, 2012-2014

LAFONTANT, André Joseph, Rapport sur les programmes de formation professionnelle en Haïti, PADECO, 2001

LAGUERRE, P, M, le phénomène de l'exclusion dans le système formel d'éducation en Haïti, Rapport d'étude, Port-au-Prince, UNESCO, 2005

Ministère de l'éducation Nationale et de la formation Professionnelle, Plan Opérationnel (PO), Port-au-Prince, Février 2012

Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, Plan de mise en Œuvre de l'Education pour tous (PMO/EPT), Port-au-Prince, mai 2008

Avant-projet d'arrêté relatif à la loi portant création, organisation et fonctionnement du Fond national d'Education (FNE), 2012

Plan National d'Education et de Formation (PNEF), Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports (MENJS), Port-au-Prince, mai 1998

Découvrir le livre en maternelle, présenté par Philippe Meirieu, Cap Canal, Lyon, 2008, <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-02-0076-002>. ISSN 1292-8399. Plan opérationnel 2010-2015, Ministère Éducation Nationale Haïtien(MENFP)

MENFP, document de Stratégie Nationale Pour l'Éducation Pour Tous

Les Sœurs Salésiens de Don Bosco (2011). L'enseignement technique et professionnel des jeunes en Haïti : problèmes et perspectives

Groupe de Travail sur l'Éducation et la Formation (2010). Pour un Pacte National pour l'Éducation en Haïti Plan opérationnel

Pierre Enock François, Éléments de Politique éducative et inégalité de chance scolaire, Port-au-Prince, 2009

Louis Auguste Joint, Système éducatif et Inégalités sociales, 2006

Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) en 2005 sur les conditions de vie en Haïti.

Banque Mondiale, avril 2003, cité par le GRAHN, 2010

Bruillard, Éric, Manuels scolaires, regards croisés, Caen, CRDP Basse-Normandie, 2005.

Mœglin, Pierre, Les Industries éducatives, Paris, Puf, 2010.

Dominique Borne, *Le Manuel scolaire*, rapport de l'IGEN au ministre de l'éducation nationale, Paris, La documentation française 1998

Alain Chopin, *Les manuels scolaires, histoire et actualité*, Paris, Hachette éducation, 1992 Pour Haïti, coll. coordonné par Suzanne Dracius, Fort-de-France, Éditions Desnel, 2010. Antoine de Saint-Exupéry, *Le petit prince*, trad. Gary Victor, Ti prens la, Port-au-Prince, DNL, 2010.

Jacques, Blamont. Pour une révolution de l'enseignement en Haïti, EUEH, Port-au-Prince, 2013 <http://www.bordas.com> – consultation faite le 21 aout 2016

Haïti communication Plus. - <http://www.haiticulturel.ch>

Haïti-Références : Éducatives (<http://www.haiti-reference.com/education/>) [Http // www.editions-bordas.fr /](http://www.editions-bordas.fr/) enseignants – 21 aout 2016 [www.lire-ecrire.org /](http://www.lire-ecrire.org/) conseils- pratiques / lecture – commetes. Html

UNICEF. *Haïti vue d'ensemble*, [En ligne], http://www.unicef.org/haiti/french/overview_16366.htm.

HAÏTI PRESS NETWORK. *Haïti – Examens d'État : de-réussite-pour-la-session-ordinaire*. <http://www.hpnhaiti.com/site/index.php/société/6954-haiti-examens-d'etat-rheto-et-phil-37--de-réussite-pour-la-session-ordinaire>. <http://www.ihsi.ht/pdf/ecvh/ECVHVolumel/education.pdf> (Consulté en mars 2013). <http://www.huitfoisoui.fr/objectif/3-oui-a-legalite-des-sexes/>.

PSACHARAOPOULOS et PATRINOS (2002). *Returns to Investment in Education : A Further Update*, Document de travail de recherche stratégique 2881, Washington, DC, Banque mondiale. http://www.unesco.org/education/wef/fr-press/fr_press-kit_wome.shtm (Consulté en août 2013). LA REVUE SOCIALISTE UNIVERSITAIRE. *Entretien avec Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*, n° 1, automne 2012, [En ligne], <http://www.revuesocialisteuniversitaire.fr/?p=293> (Consulté en mars 2013)

ANNEXE

Les Personnalités rencontrées

- Jacques Emmanuel Agénor BHDA
- Emmanuel Dérivoir, ex Directeur Général du BHDA
- Agénor Josué, Journaliste, écrivain
- Onondieu Louis, Sénateur de la République, Vice-Président de la commission de l'éducation, Sénat de la République
- Ricard Pierre, Sénateur de la République
- Nene Cassy, Sénateur de la République, Président de la commission Finance et économie
- Jacques Michel Gourgues, spécialiste en éducation, travaillant pour le compte de l'Ambassade du Canada en Haïti
- Jean Claude François, Editions Pédagogique Nouvelle
- Charles Tardieu, Éditions Zèmes
- Peter J Frisch, Éditions Deschamps
- Carlitz Docteur, les Éditions Carmelo, Professeur, écrivain - Wilhelm Frisch, Directeur de l'Imprimerie Henri Deschamps - Mikaël Chauvet, Imprimeur S.A.
- Vianna Stecher, RETEL
- Chery Futho, Ministère de la défense
- Rachelle Mathurin, World Bank
- Christiane Bruyère, Coordinatrice programme de coopération volontaire d'appui à la gouvernance et à l'éducation
- Leccel Paul, Directeur de Cabinet du Ministre de l'éducation
- Mr Fleuriot Jean Gérard, Directeur du lycée Jean Jacques Dessalines
- Mme Myrtha Pierre Vincent, Directrice lycée des jeunes filles
- Mme Claudette Zéphirin, Censeur lycée des jeunes filles
- Marie Michèle Raymond, Chef service dépôt légal Bibliothèque nationale
- Mr Hérard Jadotte, Directeur des Éditions de l'université d'état d'Haïti.
- Jocelyne Trouillot, Présidente des Editions CUC Université Caraïbe
- Michel Woolley, Président des Editions Antilles S.A
- Christophe Philippe Charles, Les Editions Choucouné
- Chantal Guilliod, Imprimerie Henri Deschamps - Gérard Marie Tardieu, KOPIVIT l'Action Social
- Rico Mondésir, Library For All
- Françoise Beaulieu Thybuile, Library For All
- Walner Fayette, Imprimerie Fayette
- Jean François Tardieu, Les Editions du grand Sud